

**Éliminer la pauvreté**

# **Trop de bonnes raisons... pour ne pas le faire**

**2013...**

**Pour un plan d'action gouvernemental  
qui respecte les droits humains  
et qui mise sur les convergences**

**2010**



**Collectif pour un Québec sans pauvreté**





# Converger

## **Converger :**

*Tendre vers un même but, aller vers un même point.*



*« Il faut unir nos forces les plus fines! »*

**Jules André Paradis**

*Tenir parole! Trajectoires et paroles citoyennes autour d'une  
affiche, 2007 : p. 249*

## Le Collectif pour un Québec sans pauvreté

Le Collectif pour un Québec sans pauvreté porte la volonté de jeter les bases d'un Québec sans pauvreté... et riche de tout son monde. Il est une coalition de 34 organisations nationales de tous horizons (populaires, communautaires, syndicales, religieuses, féministes, étudiantes et coopératives) et d'une quinzaine de collectifs régionaux à travers le Québec. Il est à l'origine du mouvement citoyen qui, au nom des droits, a poussé le gouvernement du Québec à adopter une loi pour lutter contre la pauvreté et qui maintient la pression en faveur de l'élimination de la pauvreté.

Au cœur de l'action du Collectif, il y a un travail constant AVEC les personnes en situation de pauvreté pour comprendre la pauvreté et ses causes, et pour travailler à l'éliminer. Une large consultation citoyenne menée de 2005 à 2007 a mené le Collectif à formuler trois solutions nécessaires et interdépendantes qu'il a mises de l'avant dans sa campagne *MISSION COLLECTIVE : bâtir un Québec sans pauvreté*. Elles ont fait l'objet d'une pétition signée par 98 727 personnes, appuyée par 1052 organisations et déposée à l'Assemblée nationale le 14 mai 2009.

Ces revendications ont également été mises de l'avant de façon vigoureuse et répétée, de juin à décembre 2009, dans la tournée de consultation ministérielle en vue du prochain plan d'action gouvernemental en matière de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale qui doit être rendu public dans les prochains mois.



## Présentation

Éliminer la pauvreté. L'écartier définitivement. Décider, collectivement, de supprimer toutes les formes d'insuffisance matérielle.

Oui, le Québec peut relever ce défi de société.

Il existe trop de bonnes raisons... pour ne pas le faire. Trop de personnes et d'organisations pensent que c'est non seulement souhaitable, mais aussi réalisable, pourvu qu'on se donne les moyens d'y arriver.

Ce qu'il faut d'abord, c'est un plan d'action gouvernemental qui tranche avec les habitudes, la tiédeur et l'injustice. Un plan d'action qui énonce clairement le but à atteindre et qui mobilise l'ensemble de la société. Bref, un plan d'action gouvernemental qui respecte les droits humains et qui mise sur les convergences.

### Pour un plan d'action gouvernemental...

La *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* a balisé par des échéances la route d'un Québec sans pauvreté : elle a donné dix ans au gouvernement pour amener le Québec au rang des nations industrialisées comptant le moins de personnes en situation de pauvreté. Elle lui fait l'obligation de déposer un plan d'action et d'en faire rapport annuellement. Elle lui prescrit de déposer d'abord après cinq ans, puis à tous les trois ans, des rapports sur les résultats obtenus.

Quand la loi est entrée en vigueur en 2003, les échéances semblaient lointaines. Un premier plan d'action est terminé. Il ne nous a guère rapprochés de la cible de 2013. Il reste à peine trois courtes années pour que les mesures du second plan, attendu dans les prochaines semaines, nous fassent gagner le pari de la loi. C'est dire que ce plan doit énoncer des choix clairs, utiliser les outils appropriés et se voir doté des ressources nécessaires.

### ... qui respecte les droits humains...

Depuis plus de dix ans, l'action du Collectif pour un Québec sans pauvreté s'inscrit dans la continuité des actions internationales et nationales pour la reconnaissance des droits : Déclaration universelle des droits de l'homme en 1948, pactes internationaux ensuite, Charte des droits et libertés de la personne au Québec en 1975, Charte canadienne des droits et libertés en 1982. Il a contribué à faire passer l'opinion publique d'une vision reposant sur la charité à une action fondée sur les droits et la dignité. Plutôt que de gérer la pauvreté, il s'agit d'identifier ses causes et les voies possibles pour y mettre fin.

Aujourd'hui, l'élimination de la pauvreté est reconnue comme un objectif juste et plausible, fondé sur les droits, qui conduit à réparer des torts et à faire avancer la société vers plus de solidarité, d'égalité et d'humanité. Le Collectif est loin d'être seul à l'affirmer.

### **... et qui mise sur les convergences**

La convergence des volontés, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Québec, tend à démontrer que malgré les apparences, la conjoncture est favorable pour agir. En effet, contrairement à ce que plusieurs pensent, le moment est opportun pour la mise en place de mesures d'envergure dans la lutte à la pauvreté, à l'exclusion et aux inégalités au Québec.

De plus en plus de personnes et de groupes envisagent la lutte à la pauvreté non pas comme une dépense, mais bien comme un investissement. Ils ont davantage conscience que c'est toute la société qui perd à tolérer la précarité d'une partie de ses membres. Au cours des derniers mois, la population québécoise s'est mobilisée pour exprimer ses attentes par rapport au prochain plan d'action gouvernemental. Elle est prête à agir, elle le montre.

La conjoncture sociale est excellente pour un plan d'action gouvernemental vigoureux, accompagné du financement requis. Dans cette période où se prennent des décisions cruciales, il ne faut pas se laisser convaincre par ceux qui prétendent que le Québec n'a plus les moyens de sa solidarité. Au contraire, il n'a plus les moyens de laisser aller l'appauvrissement qui se généralise.

### **Trop de bonnes raisons... pour ne pas le faire**

Toutes les voix réunies dans le présent document convergent en une extraordinaire démonstration en faveur de la primauté des droits humains, de la justice et de la solidarité et tracent un pont entre les finances publiques et la justice sociale. Elles nous indiquent ce que devrait contenir le prochain plan d'action gouvernemental. C'est au gouvernement en effet qu'il appartient de combattre les inégalités et de faire en sorte que les droits de touTEs soient respectés.

Éliminer la pauvreté, il y a trop de bonnes raisons... pour ne pas le faire.



# Table des matières

<b>Présentation</b> .....	5
<b>Respecter les droits humains</b> .....	8
<b>Miser sur les convergences</b> .....	11
<b>Des convergences politiques</b> .....	12
Pour l'application de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.....	13
Pour des États responsables.....	15
<b>Des convergences économiques</b> .....	17
Pour sortir de la crise économique.....	18
Pour un monde du travail inclusif.....	20
Pour une meilleure justice fiscale.....	22
<b>Des convergences scientifiques</b> .....	25
Pour mieux mesurer la pauvreté.....	26
Pour une société plus égalitaire.....	27
Pour une autre conception de la richesse.....	28
<b>Des convergences autour de revendications sociales et citoyennes</b> .....	29
MISSION COLLECTIVE : bâtir un Québec sans pauvreté.....	30
Des mesures urgentes.....	65
<b>Mot de la fin... de la pauvreté</b> .....	80
<b>Annexe</b> .....	81

# es droits humains

## Respecter les droits humains

La pauvreté qui sévit au Québec constitue une atteinte à la dignité et aux droits humains fondamentaux que proclament de grands textes internationaux.

La Déclaration universelle des droits humains (DUDH) énonce dans son premier article que « tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité ». Ainsi, chaque être humain mérite le respect inconditionnel de sa personne, du seul fait d'appartenir à l'espèce humaine.

Le Pacte international sur les droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC) complète la DUDH. L'article 11 du Pacte stipule que « les États parties au présent Pacte reconnaissent le droit de toute personne à un niveau de vie suffisant pour elle-même et sa famille, y compris une nourriture, un vêtement et un logement suffisants, ainsi qu'à une amélioration constante de ses conditions d'existence. Les États parties prendront des mesures appropriées pour assurer la réalisation de ce droit ». Les États signataires, dont le Québec, se sont donc engagés à prendre des mesures pour assurer non seulement un niveau de vie suffisant à touTEs leurs résidentEs, mais encore une amélioration constante de ce niveau de vie. Ce n'est pas une question de sentiments, de bonne volonté ou de philanthropie, mais de justice et d'obligation internationale.

Ces exigences en matière de droits humains sont régulièrement bafouées par le Canada et le Québec. Ceux-ci ont été rappelés à l'ordre plusieurs fois ces dernières années, notamment par le Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unies, qui a formulé des recommandations afin qu'ils honorent leurs engagements. Malheureusement, ces recommandations sont le plus souvent restées lettres mortes.

Le prochain plan d'action gouvernemental en matière de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale offre maintenant une occasion de démontrer à la communauté internationale tout le sérieux dont le Québec est capable.



**« Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité. »**

### **Déclaration universelle des droits de l'homme**

*Article premier.*

« Les droits de l'homme internationalement reconnus constituent un socle de normes ou de règles sur lequel peuvent être élaborées des politiques détaillées d'élimination de la pauvreté aux niveaux mondial, national et local. »

### **Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unies**

*La Pauvreté et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, mai 2001 : paragraphe 9*

« Il est fait état du droit de participer dans de nombreux instruments internationaux, notamment dans le Pacte et la Déclaration sur le droit au développement. Le Comité sait, par expérience, qu'une politique ou un programme qui est élaboré sans la participation active et éclairée des personnes concernées a fort peu de chances d'être efficace. »

### **Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unies**

*La Pauvreté et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, mai 2001 : paragraphe 12*

« Selon le droit international en matière de droits de la personne, les pays ont une obligation de "respecter les droits" (se garder d'adopter des mesures pouvant empêcher les personnes d'accéder à leurs droits), de "protéger les droits" (veiller à ce que des acteurs autres que l'État, dont les entreprises, ne nient pas ou ne violent pas les droits des personnes) et de "veiller à leur réalisation" (prendre des mesures pour établir un cadre politique et institutionnel qui garantisse à tous l'exercice de leurs droits). Ces obligations doivent guider les gouvernements lorsqu'ils cherchent à soutenir et à réglementer des économies saines, à favoriser l'épanouissement des sociétés et à préserver l'environnement. »

### **Conseil canadien pour la coopération internationale (CCCI)**

*Le défi mondial d'éliminer la pauvreté et l'injustice : un programme canadien en 10 points, 2008 : p.6*

« Nos gouvernements se sont engagés à assurer le bien-être de tous les Canadiens et Canadiennes dans la constitution, dans les lois sur les droits de la personne et dans les traités internationaux prévoyant le droit à un niveau de vie adéquat, à une rémunération juste, à une protection sociale, à l'égalité, à la non-discrimination, et ainsi de suite. Les organes des Nations Unies créés en vertu d'un traité examinent périodiquement le progrès des pays et à plusieurs reprises ils ont demandé avec insistance au Canada de placer une priorité plus élevée sur la lutte contre la pauvreté et ils ont noté ses taux de pauvreté élevés par rapport à sa richesse relative. »

### **Conseil national du bien-être social (CNBES)**

*Résoudre la pauvreté. Quatre pierres angulaires d'une stratégie nationale viable pour le Canada, 2007 : p. 2*

« Le Comité regrette que la plupart des recommandations qu'il a formulées en 1993 et 1998 à l'occasion de l'examen des deuxième et troisième rapports périodiques n'aient pas été suivies d'effet et que l'État partie n'ait pas traité efficacement les principaux sujets de préoccupation suivants, qui sont toujours d'actualité :

[...]

c) L'inexistence d'un droit exécutoire à une assistance sociale suffisante reconnue à toutes les personnes nécessiteuses sur une base non discriminatoire et les incidences néfastes de certains programmes de mise au travail des allocataires sociaux;

d) Les disparités qui persistent entre les peuples autochtones et le reste de la population canadienne en matière de jouissance des droits énoncés dans le Pacte, ainsi que la discrimination dont sont toujours victimes les femmes autochtones en matière de biens matrimoniaux;

e) L'absence d'un seuil de pauvreté officiel;

f) L'insuffisance du salaire minimum et de l'assistance sociale pour assurer la réalisation du droit de tous à un niveau de vie décent;

g) L'autorisation qu'ont les provinces et territoires de déduire le montant des allocations familiales versées au titre de la Prestation nationale pour enfants du montant de l'aide versée aux parents bénéficiaires de l'aide sociale. »

### **Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unies**

*Rapport sur les trente-sixième et trente-septième sessions, 2007 : p. 26-27*

« Le Comité recommande à l'État [...] d'éliminer à titre prioritaire les inégalités économiques, en ayant à l'esprit le caractère d'urgence des obligations énoncées aux articles 2 et 3 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. Il lui recommande en outre d'évaluer dans quelle mesure la pauvreté constitue un problème de discrimination au Canada et de veiller à ce que des mesures et programmes n'aient pas d'effets négatifs sur l'exercice des droits économiques, sociaux et culturels, en particulier pour les individus et les groupes défavorisés et marginalisés. »

### **Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unies**

*Rapport sur les trente-sixième et trente-septième sessions, 2007 : p.31*

« Le Canada a ratifié de nombreux instruments relatifs aux droits humains internationaux qui non seulement reconnaissent le droit au logement, mais qui créent pour le gouvernement l'obligation de faire des pas vers la réalisation progressive de ses droits humains en utilisant le maximum de ses ressources disponibles. Dans des rapports récents produits par les autorités des Nations Unies (incluant plus récemment le Rapport sur la conformité du Canada au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels de mai 2006) l'échec répété du Canada à intégrer ces normes juridiques internationales dans le droit canadien a été noté avec une préoccupation croissante. » (Traduction libre)

### **Organisation des Nations Unies (ONU)**

*Miloon Kothari, Rapporteur spécial de l'ONU sur le droit à un logement convenable. Conférence Main Ottawa Public Library : 22 Octobre 2007*

« 89. Conformément aux recommandations antérieures formulées par le CESCR [Comité des droits économiques, sociaux et culturels], le Rapporteur spécial sur le logement convenable recommande que les lois sur les droits humains soient modifiées dans toutes les juridictions canadiennes pour inclure pleinement les droits économiques, sociaux et culturels et qu'ils fassent partie des mandats de tous les organismes des droits de la personne. » (Traduction libre)

### **Organisation des Nations Unies (ONU)**

*Miloon Kothari, Rapport du Rapporteur spécial sur le logement convenable en tant qu'élément du droit à un niveau de vie suffisant ainsi que sur le droit à la non-discrimination à cet égard, octobre 2007 : paragraphe 89*

« L'Assemblée générale a adopté ce matin la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, le premier instrument universel à affirmer le droit de ces peuples à jouir pleinement de l'ensemble des droits de l'homme et des libertés fondamentales et de ne faire l'objet d'aucune discrimination fondée sur leur origine ou leur identité autochtones ».

### **Organisation des Nations Unies (ONU)**

*Communiqué de presse, 13 septembre 2007*

« Le Canada est le seul pays avec les États-Unis, l'Australie et la Nouvelle-Zélande à avoir voté contre la Déclaration des droits des peuples autochtones à l'ONU le 13 septembre dernier. [...] Selon la présidente de l'Instance permanente sur les questions autochtones des Nations Unies, Mme Victoria Tauli-Corpuz, la réputation du Canada est maintenant " très mauvaise " en ce qui concerne les questions liées aux autochtones ».

### **Le Journal des Alternatives**

*Le Canada accusé d'obstruction, 29 mai 2008*

« Que l'État s'engage à renforcer les droits économiques et sociaux à l'intérieur de la Charte dans les plus brefs délais, afin d'assurer la protection des droits des personnes les plus vulnérables de notre société, notamment les personnes en situation d'itinérance. » (Recommandation 8)

### **Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse**

*La judiciarisation des personnes itinérantes à Montréal : profilage social, 2009 : p.6*

« Selon la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, l'aide aux personnes et aux familles doit être conçue dans une perspective de lutte contre la pauvreté et de respect des droits humains fondamentaux. »

### **Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse**

*Mémoire sur le projet de loi no 57 (Loi sur l'aide aux personnes et aux familles), septembre 2004*

« Sur fond de crise économique et financière, la première Journée mondiale de la justice sociale a été célébrée, le 20 février 2009, pour souligner l'importance de la justice sociale, impératif éthique censé guider toutes nos activités. Pour assurer la stabilité et la prospérité mondiales, il faut garantir à tous un niveau de bien-être acceptable et l'égalité des chances. L'absence de justice sociale devrait nous sembler un outrage à chacun de nous. »

### **Organisation des Nations Unies (ONU)**

*Communiqué de presse, 20 février 2009*



# Miser sur les co

## Miser sur les convergences

S'il est clair, au nom des droits, que la lutte à la pauvreté s'impose comme un devoir majeur des États, certains veulent la repousser à plus tard sous prétexte de crise et de déficits appréhendés. Mais partout, au Québec, au Canada et dans les institutions internationales, des voix s'élèvent au contraire pour montrer que la lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale fait partie des solutions à la crise, que la société n'a pas les moyens de se priver de tant de ses membres et qu'il en coûte plus cher de tolérer la pauvreté que d'investir pour l'éliminer. L'État a un rôle crucial à jouer dans ce combat.

Le bon sens politique, le réalisme économique, les avancées scientifiques et l'opinion publique convergent vers la lutte aux inégalités et le juste partage des richesses collectives. De la Conférence régionale des élus (CRÉ) de Montréal à l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Montérégie à l'Organisation mondiale de la santé (OMS), des acteurs sociaux majeurs, dans tous les domaines, s'entendent pour mettre la lutte à la pauvreté au premier plan des priorités politiques.

Dans ces convergences, les revendications citoyennes et les actions collectives de défense des droits, ancrées dans la culture populaire et dans des pratiques terrain, ont une place importante.



## Des convergences politiques

Au Québec, lorsqu'il est question de lutte à la pauvreté et à l'exclusion, il est impossible de passer à côté de la Loi adoptée à cet effet. Parfois décrite comme un outil précieux, ayant permis des avancées significatives, elle a aussi montré ses limites quant à sa capacité à orienter rigoureusement l'action gouvernementale. Elle n'en demeure pas moins une loi importante, acquise grâce à l'engagement de centaines de milliers de citoyenNES québécoisES, qui permet au mouvement citoyen de rappeler le gouvernement à ses obligations.

D'ailleurs, la responsabilité des États est l'objet de la plus grande attention. Ceux-ci sont invités à intervenir davantage afin de remplir leurs engagements et de garantir le bien-être de l'ensemble de la société. Leur présence doit être forte, tant au niveau des services publics qu'à ceux de la réglementation et de la redistribution. L'État est l'acteur privilégié par plusieurs pour s'attaquer efficacement à la réduction des écarts, le marché ayant failli à cette tâche. Les institutions publiques ont un rôle de premier plan à jouer et, en ce sens, une lutte à la pauvreté plus efficace est un bon moyen de redonner confiance aux citoyens et citoyennes dans leurs capacités collectives.

## Pour l'application de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Quatre années de mobilisation citoyenne et de créativité têtue ont mené l'Assemblée nationale à adopter, le 13 décembre 2002, la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Moins intéressante que la proposition initiale du mouvement citoyen, elle impose tout de même au gouvernement du Québec l'obligation particulière de tendre vers un Québec sans pauvreté en lui assignant une cible, des buts, des outils.

Ainsi, elle institue une stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (art. 3) qui « vise à amener progressivement le Québec d'ici 2013 au nombre des nations industrialisées comptant le moins de personnes pauvres [...] » (art. 4). Ses buts sont énumérés à l'article 6 :

1. Promouvoir le respect et la protection de la dignité des personnes en situation de pauvreté et lutter contre les préjugés à leur égard;
2. Améliorer la situation économique et sociale des personnes et des familles qui vivent dans la pauvreté et qui sont exclues socialement;
3. Réduire les inégalités qui peuvent nuire à la cohésion sociale;
4. Favoriser la participation des personnes et des familles en situation de pauvreté à la vie collective et au développement de la société;
5. Développer et renforcer le sentiment de solidarité dans l'ensemble de la société québécoise.

Au nombre des outils, un Centre d'étude, un Comité consultatif auprès du ministre, un plan d'action et des rapports à produire. Autant de prises démocratiques pour l'action citoyenne.

Le respect et la protection de la dignité énoncés dans le premier but font clairement écho à la Déclaration universelle des droits humains (DUDH) ainsi qu'à la Charte québécoise des droits et libertés de la personne qui stipule, dans son préambule, que « tous les êtres humains sont égaux en valeur et en dignité et ont droit à une égale protection de la loi ».

C'est à cette égalité que le prochain plan d'action gouvernemental en matière de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale devrait s'attacher.



« Il faudra continuer de prendre appui sur l'outil précieux que représente la Loi sur la pauvreté et l'exclusion sociale. Déjà, les initiatives qu'elle a rendues possibles ont permis des avancées significatives. L'objectif exigeant qu'elle poursuit devra continuer de mobiliser tous les acteurs de notre société. Les valeurs qu'elle prône — le droit de vivre dans la dignité, la décence, le respect, le droit à l'égalité des chances — reflètent la façon dont nous avons choisi de vivre ensemble. De notre fidélité à ces valeurs, dépend l'issue de la lutte engagée à la pauvreté et aux inégalités. »

### Ministère de la Santé et des Services sociaux

*Troisième rapport national sur l'état de santé de la population du Québec — Riches de tous nos enfants : la pauvreté et ses répercussions sur la santé des jeunes de moins de 18 ans. Sous la dir. d'Alain Poirier et Marc-André Maranda. Gouvernement du Québec, 2007 : p.120*

« À cet effet, le Barreau recommande, et ce depuis plusieurs années, la mise en vigueur des dispositions de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale qui prévoient la constitution d'un observatoire afin d'obtenir des données fiables et objectives. »

### Barreau du Québec

*Mémoire sur le phénomène de l'itinérance au Québec. «Les personnes en situation d'itinérance : détentrices de droits fondamentaux», octobre 2008*

**« La Loi a nommé beaucoup de choses et on a travaillé très, très fort. Mais au Parlement, ça a juste valeur d'être nommé et ça n'a pas valeur d'être mis en pratique. Une loi qui n'est pas appliquée, ça n'a pas de bon sens! Il faut mettre en pratique tout ce qu'on peut pour réaliser un monde plus juste, parce que là, c'est des gens qui souffrent profondément. »**

### Frédéric Mailhot Houde

*Tenir parole! Trajectoires et paroles citoyennes autour d'une affiche, 2007 : p.197*

« Cette loi [visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale] a entraîné des changements notables. Tout d'abord, l'introduction du principe d'une prestation minimale – c'est-à-dire un barème-plancher intouchable – assure désormais l'existence d'un « seuil en deçà duquel une prestation ne peut être réduite en raison de l'application de sanctions administratives, de la compensation ou du cumul de celles-ci » (art. 14.2). [...] L'insertion de la « clause d'impact » – l'une des principales revendications du Collectif – oblige aussi le gouvernement à vérifier que ses décisions n'ont pas d'impact négatif sur les populations vivant en situation de pauvreté (art. 20). »

### Pierre-Joseph Ulysse, Université de Montréal

*La lutte contre la pauvreté et l'exclusion par le développement social au Québec : un portrait des vingt dernières années, 2009 : p. 13*

**« La loi 112, il faut la mettre en application, et ça presse! »**

### Ginette Beauchemin

*Tenir parole! Trajectoires et paroles citoyennes autour d'une affiche, 2007 : p. 134*

## Pour des États responsables

« Non seulement les personnes bénéficiant de l'aide sociale sont les plus pauvres, mais leur situation fait peser sur leurs enfants tous les risques de marginalisation socioculturelle qui composent le cercle vicieux de la misère. Une société qui se réclame d'un idéal d'égalité ne peut accepter de tels constats sans réagir. »

### Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse

*Mémoire sur le projet de loi no 57 (Loi sur l'aide aux personnes et aux familles), septembre 2004*

« Toutes les politiques, depuis la fiscalité jusqu'à l'éducation, en passant par l'emploi et la justice, devraient être vérifiées, avec communication publique des résultats, afin de s'assurer qu'elles contribueront à réduire l'écart qui sépare les riches des pauvres ou, à tout le moins, qu'elles ne causeront pas plus de dommages. »

### Conseil national du bien-être social (CNBES)

*Le coût de la pauvreté, 2007*

« Selon les chiffres de 2007 de Statistique Canada, nous dépensons 150 milliards de dollars chaque année en transferts fédéraux et provinciaux aux individus, à l'exclusion des frais en éducation et en santé. " Comment se fait-il que des millions de Canadiens s'enlisent encore dans la pauvreté? " demande le sénateur Hugh Segal, vice-président du Sous-comité. Nos recommandations démontrent la différence fondamentale entre dépenser et dépenser sagement. En brisant le cercle vicieux de la pauvreté une fois pour toutes, nous investirons dans les capacités de gens qui seront le moteur de la santé et de la prospérité de nos villes – au profit de tous. »

### Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie

*Communiqué de presse, 8 décembre 2009*

« Plusieurs enquêtes d'opinion indiquent que les Québécois soutiennent de façon très majoritaire une présence forte du gouvernement dans les services aux citoyens, la distribution de la richesse et l'encadrement de l'économie. Cette option est encore plus marquée chez les jeunes. Ce qui donne une indication des tendances futures. »

### Institut du Nouveau Monde (INM)

*L'annuaire du Québec, 2008*

« Le marché n'a pas — et ne peut pas — fournir l'infrastructure et les services sociaux qui favorisent le bien public et l'intérêt public national — ce rôle revient à des gouvernements responsables. »

### Conseil national du bien-être social (CNBES)

*Le coût de la pauvreté, 2007*

« Les principes à suivre sont clairs :

- améliorer les conditions de la vie quotidienne – les circonstances dans lesquelles les gens naissent, grandissent, vivent, travaillent et vieillissent;
- s'attaquer à la distribution inéquitable du pouvoir, de l'argent et des ressources – les causes structurelles de ces conditions de vie quotidienne;
- continuer de mesurer le problème, d'évaluer les actions prises, de développer des connaissances, de former des gens qui savent comment intervenir à la source en agissant sur les déterminants de la santé et de susciter l'implication du public. »

### Monique Bégin, ex-ministre de la Santé nationale et du Bien-être social du Canada, et membre de la Commission sur les déterminants sociaux de la santé.

*Allocution au Colloque « Oser agir », Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec, 2009*

« Un plan spécifique pour la région montréalaise doit s'inscrire dans une vision nationale appuyée par des outils nationaux, capables de réduire les inégalités de revenu. Nous pensons ici aux mesures fiscales, aux transferts gouvernementaux et aux services à portée universelle qui doivent être renforcés. »

### Conférence régionale des élus (CRÉ) de Montréal

*Communiqué de presse, 17 novembre 2009*

« Le Comité recommande que le gouvernement fédéral ait pour objectif fondamental en matière de lutte contre la pauvreté de faire sortir les Canadiens de la pauvreté au lieu de les aider à mieux y vivre, dans le cadre de programmes visant à enrayer la pauvreté et l'itinérance, et qu'il collabore avec les provinces et les territoires pour qu'ils adoptent un objectif semblable. [Recommandation 1] »

### **Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie**

*Pauvreté, logement, itinérance : les trois fronts de la lutte contre l'exclusion. Rapport du sous-comité sur les villes, décembre 2009 : p. 35*

« Nous devrions notamment nous employer à hausser les salaires minimums, réduire les taux marginaux d'imposition beaucoup trop élevés pour les personnes à faible revenu, offrir des mesures de soutien plus progressives au titre de la formation et de la garde d'enfants, lutter contre la discrimination sexuelle et améliorer l'appui social offert aux familles qui comptent des enfants. »

### **Conseil national du bien-être social (CNBES)**

*Le coût de la pauvreté, 2007*

« Le Comité recommande que le gouvernement fédéral fixe avec les provinces l'objectif voulant que les personnes et les familles, peu importe les motifs de leurs besoins, reçoivent un revenu total correspondant au moins au seuil de faible revenu après impôts. »

### **Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie**

*Pauvreté, logement, itinérance : les trois fronts de la lutte contre l'exclusion. Rapport du sous-comité sur les villes, décembre 2009 : p. 40*

« Le Comité recommande à l'État partie de réévaluer le régime d'assurance chômage de manière à ce que tous les chômeurs y aient davantage accès et bénéficient de meilleures prestations. »

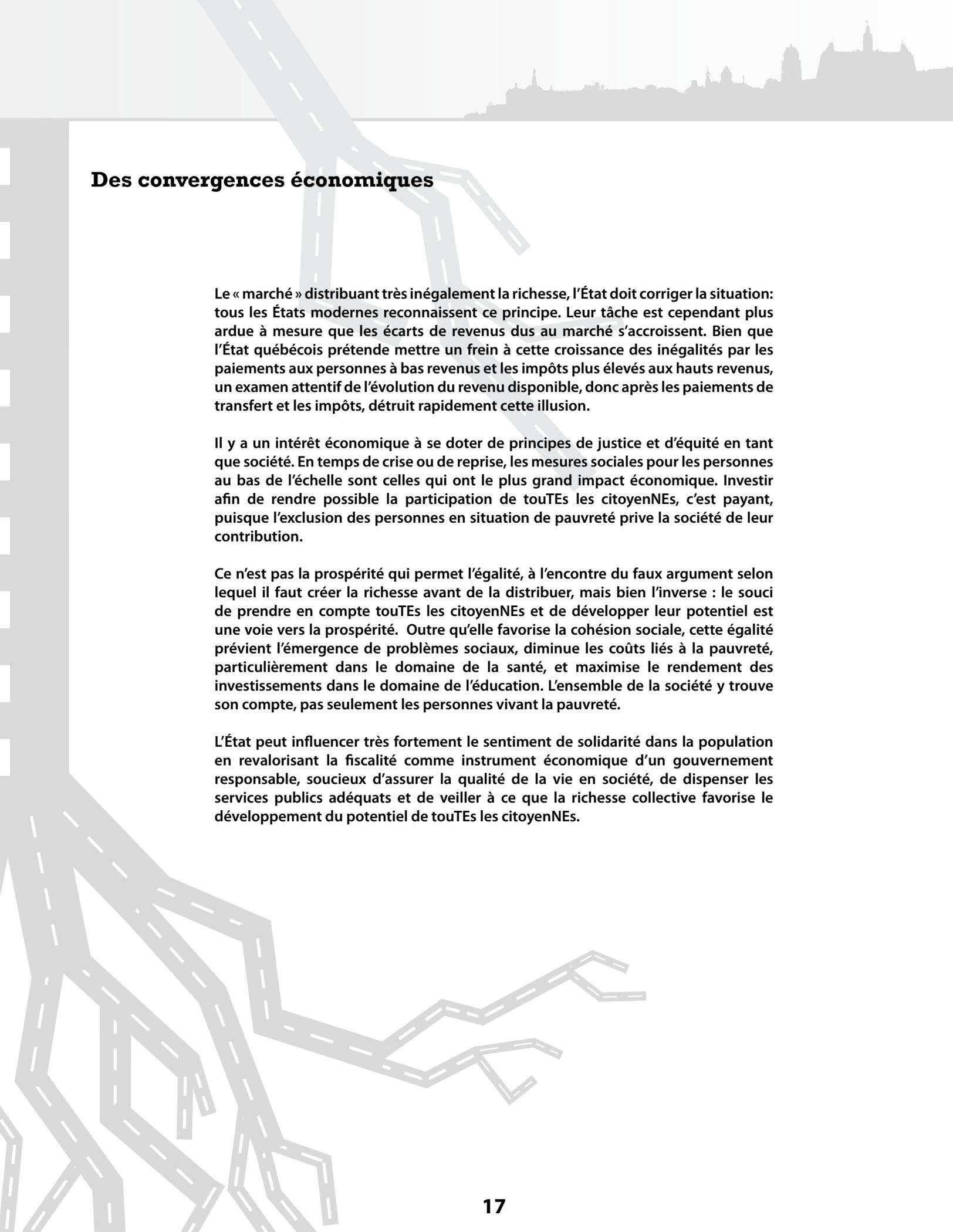
### **Comité des droits économiques, sociaux et culturels, comité des Nations Unies**

*Rapport sur les trente-sixième et trente-septième sessions, 2007 : p. 41.*

« Le rapport Le Coût de la pauvreté publié par le Conseil en 2001 révèle ce que coûte à la population canadienne la perte de productivité, la criminalité, le mauvais état de santé et la pénurie de compétences. Ces problèmes et d'autres pourraient être évités si les individus et leur famille avaient d'abord une meilleure sécurité du revenu et de meilleures chances. »

### **Conseil national du bien-être social (CNBES)**

*Résoudre la pauvreté. Quatre pierres angulaires d'une stratégie nationale viable pour le Canada, 2007 : p. 1*



## Des convergences économiques

Le « marché » distribuant très inégalement la richesse, l'État doit corriger la situation: tous les États modernes reconnaissent ce principe. Leur tâche est cependant plus ardue à mesure que les écarts de revenus dus au marché s'accroissent. Bien que l'État québécois prétende mettre un frein à cette croissance des inégalités par les paiements aux personnes à bas revenus et les impôts plus élevés aux hauts revenus, un examen attentif de l'évolution du revenu disponible, donc après les paiements de transfert et les impôts, détruit rapidement cette illusion.

Il y a un intérêt économique à se doter de principes de justice et d'équité en tant que société. En temps de crise ou de reprise, les mesures sociales pour les personnes au bas de l'échelle sont celles qui ont le plus grand impact économique. Investir afin de rendre possible la participation de touTEs les citoyenNEs, c'est payant, puisque l'exclusion des personnes en situation de pauvreté prive la société de leur contribution.

Ce n'est pas la prospérité qui permet l'égalité, à l'encontre du faux argument selon lequel il faut créer la richesse avant de la distribuer, mais bien l'inverse : le souci de prendre en compte touTEs les citoyenNEs et de développer leur potentiel est une voie vers la prospérité. Outre qu'elle favorise la cohésion sociale, cette égalité prévient l'émergence de problèmes sociaux, diminue les coûts liés à la pauvreté, particulièrement dans le domaine de la santé, et maximise le rendement des investissements dans le domaine de l'éducation. L'ensemble de la société y trouve son compte, pas seulement les personnes vivant la pauvreté.

L'État peut influencer très fortement le sentiment de solidarité dans la population en revalorisant la fiscalité comme instrument économique d'un gouvernement responsable, soucieux d'assurer la qualité de la vie en société, de dispenser les services publics adéquats et de veiller à ce que la richesse collective favorise le développement du potentiel de touTEs les citoyenNEs.

## Pour sortir de la crise économique

« Les gouvernements participants se sont engagés à élaborer un cadre d'action pour promouvoir la justice sociale aux niveaux national, régional et international. Ils reconnaissent que la croissance économique devrait favoriser l'équité et la justice sociale et qu'une « société pour tous » doit être fondée sur la justice sociale et le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales ».

## Organisation internationale du travail (OIT)

*Communiqué de presse, février 2009*

**«Je ne suis pas économiste ou quoi que ce soit, mais quand on essaie de renflouer des déficits en coupant dans des programmes sociaux, grosso modo, c'est loin d'être une solution. Si on laissait la chance aux gens? Quand tu te retrouves dans une situation comme ça, souvent, c'est qu'il est arrivé un coup dur dans ta vie. Tu ne te ramasses pas à l'aide sociale par gaieté de cœur, pour le plaisir, ni pour le bonheur.»**

**Joan Tremblay**

*Tenir parole! Trajectoires et paroles citoyennes autour d'une affiche, 2007 : p. 79*

« Les systèmes gérés nationalement ont jusqu'à présent montré l'efficacité de leur rôle d'amortisseurs de la crise, permettant d'éviter une trop forte crise sociale. Par ailleurs, la protection sociale non fondée sur la répartition a donné la preuve de son échec. »

## Organisation internationale du travail (OIT)

*Le Devoir, 2009-04-25, p.B4 (Agence France-Presse)  
pauvreté dans les pays de l'OCDE, 2008*

« Le secteur industriel consomme 43 % de l'électricité mais paye 32 % de la facture. Cette inégalité coûte cher : si le secteur industriel avait payé un tarif égal à la moyenne de ce qui est perçue des autres utilisateurs québécois, le produit des ventes d'Hydro- Québec aurait été plus élevé de 1,7 G\$ en 2003. »

**Pierre Fortin, département de sciences économiques, UQAM,**

*Exporter de l'électricité est-il un péché?,  
novembre 2004 : p.5*

« Le rapport du Comité consultatif sur l'économie et les finances publiques devait être éclairant, rassembleur et mobilisateur. Il n'atteint pas cet objectif [...]. La crise n'a pas été provoquée par l'explosion des dépenses publiques, mais bien par un secteur privé trop déréglementé. Il faut mettre à contribution ceux à qui la crise a profité : les pétrolières, et les institutions financières. Il faut revoir la fiscalité et introduire un quatrième palier d'imposition. »

**Institut de recherche en économie contemporaine (IRÉC)**

*Il faut voir les choses autrement, sous la dir. de Robert Laplante, mars 2010 : p. i-ii*

« Les objectifs stratégiques du Decent Work Agenda sont :

- Inégalités du revenu (exprimés par l'indice Gini)
- Taux de syndicalisation et nombre de conventions de travail international signées
- Taux d'emploi
- Pourcentage des dépenses pour les protections sociales par rapport au produit intérieur brut
- Respect des droits politiques, incluant le respect du droit des femmes. » (Traduction libre)

### **Institut international d'études sociales (INST) de l'Organisation internationale du travail (OIT)**

*World of Work Report 2008: Income Inequalities in the Age of Financial Globalization, 2008 : p.155*

« On découvre dans l'étude [moodyseconomy.com, 2008] que chaque dollar investi à l'amélioration des prestations d'assurance-emploi augmente de 1.69 \$ le PIB, et que chaque dollar investi dans les dépenses sociales augmente le PIB réel de 1,36 \$. »

### **Michel Arsenault, président de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)**

*Le Devoir, 2008-11-08, p. C5*

« Pour combler le déficit actuel des finances publiques, l'augmentation des tarifs d'Hydro-Québec s'avère une solution inéquitable sur le plan social, inefficace sur le plan environnemental et inadéquate quant aux finances publiques. Pour augmenter substantiellement les revenus de l'État tout en respectant les principes de justice sociale chers aux Québécois, une révision à la hausse des contributions fiscales exigées des plus fortunés et des grandes entreprises doit être préconisée. »

### **Philippe Hurteau et Eve-Lyne Couturier, chercheurs à l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS)**

*Le Devoir, 2 octobre 2009, p. A9*

« Toutes les analyses économiques en conviennent, lors d'une récession, la bonification des prestations d'assurance-emploi ou des transferts aux bas salariés constituent les mesures ayant le plus grand impact économique. »

### **Michel Arsenault, président de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)**

*Le Devoir, 2008-11-08, p. C5*

« En matière de santé, il est reconnu qu'environ 20 % des coûts sont liés à la pauvreté et aux inégalités de santé qui en découlent, soit environ six milliards de dollars par année au Québec. »

### **Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CCLPES)**

*Une cible à atteindre pour le bien de tous. Une cible atteignable si l'on s'y met tous, 2010 : p. 14*

« Selon l'Union des consommateurs, plutôt que de se priver d'encore plus de revenus par des baisses d'impôts, le gouvernement fédéral devrait investir stratégiquement dans des secteurs structurants au plan de la main d'œuvre, de la lutte à la pauvreté et de l'amélioration de la qualité de l'environnement. Des investissements en éducation, dans le logement social ou encore dans le transport en commun auraient beaucoup plus d'effets que des baisses d'impôts pour stimuler l'économie, tout en améliorant de façon concrète l'environnement et la qualité de vie des citoyens. »

### **Union des consommateurs**

*Le Tour d'y Voir, 12 janvier 2009, p. 2*

« Le retour aux déficits budgétaires ne doit pas se traduire par un ralentissement des investissements en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Poursuivre ces investissements doit plutôt être considéré comme faisant partie de la solution aux problèmes de croissance économique et d'équilibre budgétaire. »

### **Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CCLPES)**

*Une cible à atteindre pour le bien de tous. Une cible atteignable si l'on s'y met tous, 2010 : p. 15*

## Pour un monde du travail inclusif

« Les plus importantes transformations se retrouvent cependant dans le marché du travail où l'on a assisté à une dégradation des conditions offertes aux travailleurs les moins qualifiés, à une montée des emplois atypiques et à un affaiblissement du pouvoir de négociation des travailleurs. »

**Éric Desrosiers**

*Le rêve délocalisé. Le Devoir, édition du lundi 27 octobre 2008, p.A5*

« Il faut faire du plein emploi, de l'équité en matière d'emploi et de conditions de travail décentes des objectifs centraux des politiques socio-économiques nationales et internationales. »

### **Organisation mondiale de la santé (OMS)**

*Comblent le fossé en une génération : instaurer l'équité en santé en agissant sur les déterminants sociaux de la santé, août 2008*

« Le problème de l'incitation au travail n'est pas d'abord causé par une trop grande générosité de l'aide sociale, mais par une insuffisance des gains associés à l'occupation d'un emploi. »

### **Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CCLPES)**

*Une cible à atteindre pour le bien de tous. Une cible atteignable si l'on s'y met tous, 2010 : p. 21*

« Bien qu'elle soit d'abord préoccupée par la défense et la promotion du droit à l'emploi et à la formation, la COCDMO entend également démontrer, au cours des Rendez-vous de la solidarité 2009, qu'en matière de lutte à la pauvreté, les questions relatives à l'emploi ne peuvent et ne doivent surtout pas être désincarnées d'autres considérations incontournables et liées, de façon intrinsèque, aux conditions de vie des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion. »

### **Coalition des organismes communautaires pour le développement de la main-d'oeuvre (COCDMO)**

*Communiqué de presse, CNW Telbec, 15 juin 2009*

« Accéder à l'emploi rémunéré est déterminant pour réduire le risque de pauvreté, mais accéder à un emploi n'est pas nécessairement suffisant pour être à l'abri. L'étude Croissance et inégalités montre que dans plus de la moitié des ménages concernés par la pauvreté il y a au moins une part de revenus issus du travail. »

### **Organisation de coopération et de développement économique (OCDE)**

*Croissance et inégalité : Distribution des revenus et pauvreté dans les pays de l'OCDE, 2008. Communiqué de presse, 21 novembre 2008.*

« Aucun travailleur ne devrait avoir une rémunération si faible qu'après avoir travaillé à temps plein dans un poste permanent pendant une année entière, il lui resterait moins d'argent que ce qu'il faut pour vivre au niveau du seuil de la pauvreté ou juste au-dessus de ce seuil. [...] le salaire minimum national devrait être établi en fonction de l'indice du seuil de faible revenu. »

### **Commission sur l'examen des normes fédérales du travail**

*Le rapport Arthurs. Équité au travail : Des normes du travail fédérales pour le XXIe siècle, 2006 : p. 267-298*



« Nulle part au Canada, le salaire minimum pour un emploi à temps plein ne suffirait à tirer une famille de quatre personnes de la pauvreté. En fait, dans bon nombre de grandes localités, il faudrait deux revenus au salaire minimum pour un emploi à temps plein pour atteindre le seuil de faible revenu (SFR). »

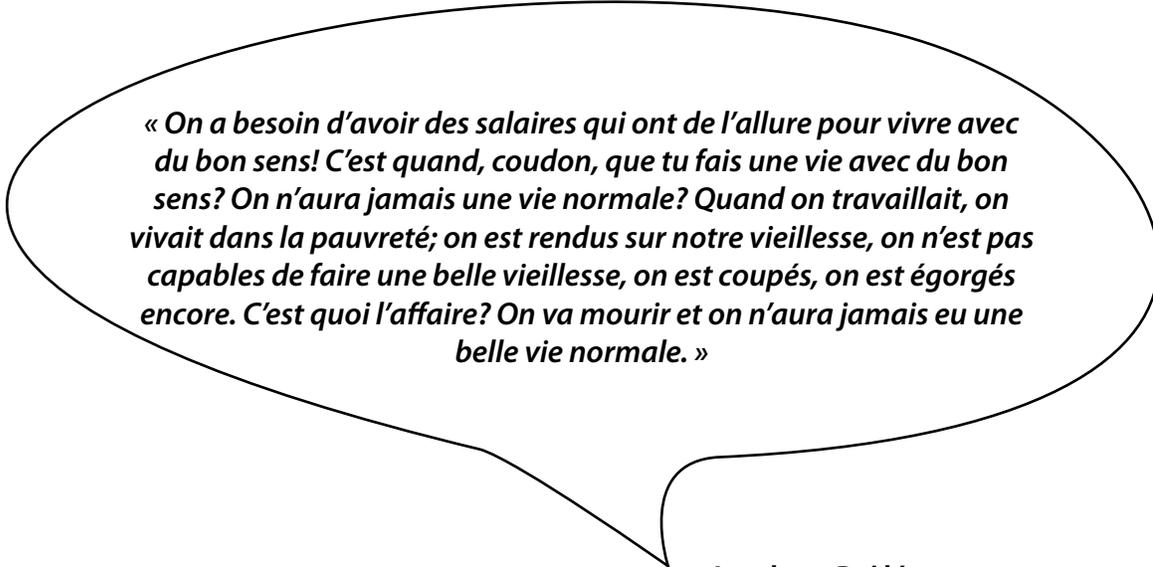
**Havi Echenberg**

*Le prisme de la pauvreté : les causes de la pauvreté.  
Service d'information et de recherche parlementaires,  
octobre 2009 : p. 2*

« [...] L'OCDE est en faveur de l'aide active à la présence des femmes sur le marché du travail, comme les garderies ou les mesures de conciliation famille-travail. »

**Organisation de coopération et de développement économique (OCDE)**

*Croissance et inégalité : Distribution des revenus et  
pauvreté dans les pays de l'OCDE, 2008*



**« On a besoin d'avoir des salaires qui ont de l'allure pour vivre avec du bon sens! C'est quand, coudon, que tu fais une vie avec du bon sens? On n'aura jamais une vie normale? Quand on travaillait, on vivait dans la pauvreté; on est rendus sur notre vieillesse, on n'est pas capables de faire une belle vieillesse, on est coupés, on est égorgés encore. C'est quoi l'affaire? On va mourir et on n'aura jamais eu une belle vie normale. »**

**Jocelyne Brûlé**

*Tenir parole! Trajectoires et paroles citoyennes autour  
d'une affiche, 2007 : p. 226*

## Pour une meilleure justice fiscale

« *Tout le monde paye le prix de la pauvreté. C'est une question de bon sens! C'est un fait. De moins en moins que t'es capable de répondre à tes besoins essentiels, de plus en plus malade tu vas devenir, mentalement et physiquement. Et de plus en plus tu vas utiliser les soins de santé, de plus en plus tu vas forcer le gouvernement à dépenser.* »

**Sally Robb**

*Tenir parole! Trajectoires et paroles citoyennes autour d'une affiche, 2007 : p. 259*

« La seule façon durable de réduire les inégalités est de mettre fin à la tendance sous-jacente au creusement des écarts sur le plan des salaires et des revenus du capital. »

### **Organisation de coopération et de développement économique (OCDE)**

*Croissance et inégalité : Distribution des revenus et pauvreté dans les pays de l'OCDE, 2008*

« La principale de nos conclusions est que la croissance indispensable pour faire reculer la pauvreté et assurer un développement durable réclame un État fort. Plus l'économie croît, plus une administration publique active et pragmatique a un rôle crucial à jouer [...] et de contenir les écarts de revenus que la croissance provoque toujours dans un premier temps. »

### **Commission Croissance et développement**

*Rapport sur la croissance : stratégies pour une croissance durable et un développement solidaire (sous la direction de Michael Spencer), mai 2008*

« Les faits, recueillis par l'OCDE, montrent que le maintien d'un solide filet social et d'une fiscalité redistributive reste un bon moyen de lutte contre la pauvreté et les inégalités. »

### **Organisation de coopération et de développement économique (OCDE)**

*Croissance et inégalité : Distribution des revenus et pauvreté dans les pays de l'OCDE, 2008*

« *Avec le coût de la vie qui augmente tout le temps, il serait normal que les gains augmentent aussi!* »

### **Comité AVEC, Collectif pour un Québec sans pauvreté**

*Rouyn-Noranda, 2009*

« Quel que soit le dosage des interventions, il faudrait que les objectifs de la collectivité en matière de réduction des inégalités économiques – au moins lorsque celles-ci paraissent s'écarter de ce qui est considéré comme juste dans la société – soient clairement formulés et qu'ils reçoivent la place qu'ils méritent dans l'ordre des priorités établi par les autorités. »

### **Organisation de coopération et de développement économique (OCDE)**

*Croissance et inégalité : Distribution des revenus et pauvreté dans les pays de l'OCDE, 2008*



« La principale conclusion de cette étude est que le système fiscal global ne répond plus au critère d'équité entre les groupes de revenu. Il met en évidence que les tranches de revenus supérieures au Canada ne paient pas leur juste part d'impôts par rapport à il y a 15 ans. [...] L'étude conclut qu'il est possible d'augmenter les impôts sur le revenu en haut de la répartition des revenus, de sorte que l'incidence des impôts devienne, au minimum, proportionnelle et, idéalement, progressive. Pareils changements contribueraient à assurer que ceux qui le peuvent contribuent davantage aux biens publics et aux services estimés par tous les Canadiens. »  
(Traduction libre)

### **Centre canadien de politiques alternatives (CCPA)**

*Marc Lee. « Eroding tax fairness. Tax incidence in Canada, 1990 to 2005 », 2007 : p. 4-5*

« Nous demandons au gouvernement de rétablir les revenus dont il s'est privé par les baisses d'impôt antérieures ; des décisions que nous avons d'ailleurs plus d'une fois dénoncées comme étant des erreurs. Le rétablissement souhaité devrait prendre en considération les situations des familles et assurer une plus grande progressivité de l'impôt. Car, en plus de priver l'État de montants d'argent indispensables pour qu'il assume les différentes fonctions qui lui sont dévolues, les dernières mesures de réductions d'impôt ont diminué la progressivité de notre régime fiscal. »

### **Confédération des syndicats nationaux (CSN)**

*Se donner un Québec qu'on veut, décembre 2009 : p. 7*

« Au Canada, un rapport produit conjointement par les gouvernements fédéral et provinciaux estime lui aussi à 20 % les dépenses totales en soins de santé qui peuvent être attribuables aux disparités sur le plan du revenu. Ce document conclut qu'en plus d'imposer le fardeau de la maladie aux personnes qui sont déjà défavorisées, les disparités en santé menacent la cohésion des communautés et de la société, ébranlent la viabilité du système de santé et ont un impact sur l'économie. »

### **Ministère de la Santé et des Services sociaux**

*Troisième rapport national sur l'état de santé de la population du Québec — Riches de tous nos enfants : la pauvreté et ses répercussions sur la santé des jeunes de moins de 18 ans. Sous la dir. d'Alain Poirier et Marc-André Maranda. Gouvernement du Québec, 2007 : p. 116*

« Mesures d'amélioration de la situation économique.

17. Le plan d'action doit aussi prévoir des mesures et des programmes visant à améliorer la situation économique et sociale des personnes et des familles en situation de pauvreté et d'exclusion sociale, de même que la démarche pour déterminer les ressources que les ministères et organismes concernés entendent consacrer aux territoires d'interventions prioritaires identifiés en concertation avec des représentants régionaux ou municipaux. »

### **Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale**

*L.R.Q., chapitre L-7, article 17*

« Le Canada ne s'approche en aucun cas d'une barre d'imposition qui aurait des conséquences économiques défavorables. L'étude conclut qu'il y a encore beaucoup de place pour augmenter les impôts sur le revenu des plus aisés en augmentant le taux d'imposition ou par l'ajout de nouvelles tranches d'imposition. » (Traduction libre)

### **Centre canadien de politiques alternatives (CCPA)**

*Marc Lee. « Eroding tax fairness. Tax incidence in Canada, 1990 to 2005 », 2007 : p. 5*

« Les gouvernements doivent examiner sérieusement ce que coûte la pauvreté sur le plan du temps, des efforts et de l'argent que l'on gaspille en déplaçant simplement les coûts d'un programme à un autre pendant que les gens font la transition de l'assurance-emploi à l'assistance sociale et vice versa, ou sont orientés vers le système des soins de santé ou le système de justice pénale parce qu'ils ont eu à supporter, en tant qu'individus, un fardeau excessif. »

### **Conseil national du bien-être social (CNBES)**

*Le coût de la pauvreté, 2007*

« Il faut revenir vers un modèle d'État social fondé sur une plus grande justice fiscale. Autrement dit, il faut redonner aux États les moyens de leurs ambitions de justice et d'égalité. Si, à ces enjeux socioéconomiques, on ajoute aussi l'urgence de répondre aujourd'hui même aux enjeux écologiques, et en particulier celui de la lutte contre les changements climatiques, on doit alors prendre conscience du nécessaire changement de paradigme qui devrait guider nos sociétés. »

### **Institut de recherche en économie contemporaine (IRÉC)**

*Il faut voir les choses autrement, Gilles L. Bourque, sous la dir. de Robert Laplante, mars 2010 : p. 63*

« Pourquoi y a-t-il moins d'inégalité de revenu au Québec? Nous avons déjà noté que, en dessous du revenu médian, le Québec a lutté contre la pauvreté avec plus de succès qu'ailleurs. La raison la plus importante est que les impôts et systèmes de transferts permettent une réduction relativement importante de l'inégalité dans la province. » (Traduction libre)

### **Pierre Fortin, professeur d'économie à l'Université du Québec à Montréal**

*Quebec is fairer: there is less poverty and less inequality in Quebec, janvier 2010*

« Le Comité recommande que le gouvernement fédéral examine davantage la possibilité d'offrir un revenu annuel de base fondé sur un impôt négatif. [Recommandation 5] »

### **Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie**

*Pauvreté, logement, itinérance : les trois fronts de la lutte contre l'exclusion. Rapport du sous-comité sur les villes, décembre 2009 : p. 4*

« La mobilité sociale est généralement plus élevée dans les pays où les inégalités de revenu sont relativement faibles. À l'inverse, dans les pays à fortes inégalités de revenu, la mobilité tend à être plus limitée. »

### **Organisation de coopération et de développement économique (OCDE)**

*« Croissance et inégalité : Distribution des revenus et pauvreté dans les pays de l'OCDE, 2008. Communiqué de presse, 21 novembre 2008*

Les économistes Joseph Stiglitz et Jean-Paul Fitoussi ont proposé aux pays membres du G20 un ensemble de mesures pour sortir de la crise et construire un monde plus soutenable, équitable et avec davantage de cohésion sociale. La première série de recommandations touche la politique fiscale :

« I. Recommandations relatives au traitement des causes structurelles de la crise

1. Augmenter la progressivité de l'impôt, en particulier pour les hauts et très hauts revenus. Ceci devrait être décidé de manière coordonnée par les nations du monde pour éviter des déplacements trop importants de la main-d'oeuvre hautement qualifiée.

2. Lutter contre les paradis fiscaux – en distinguant les États coopératifs à fiscalité faible et les autres – et, en général, augmenter les moyens de lutte contre l'évasion fiscale et favoriser un meilleur partage de l'information en la matière.

3. Introduire une certaine coopération entre les pays pour éviter la concurrence fiscale, la déflation salariale et le dumping social, qui sont la version moderne des politiques "d'appauvrissement des voisins" qui furent mises en oeuvre dans les années 1930.

4. Restaurer le rôle des stabilisateurs automatiques, et plus généralement élever le niveau de protection sociale offert par l'État pour aider au maintien d'une croissance soutenue et d'un haut niveau d'emploi.

5. Mettre en place une réforme générale de la protection sociale, visant une meilleure redistribution et l'accumulation de capital humain. Ceci implique en particulier :

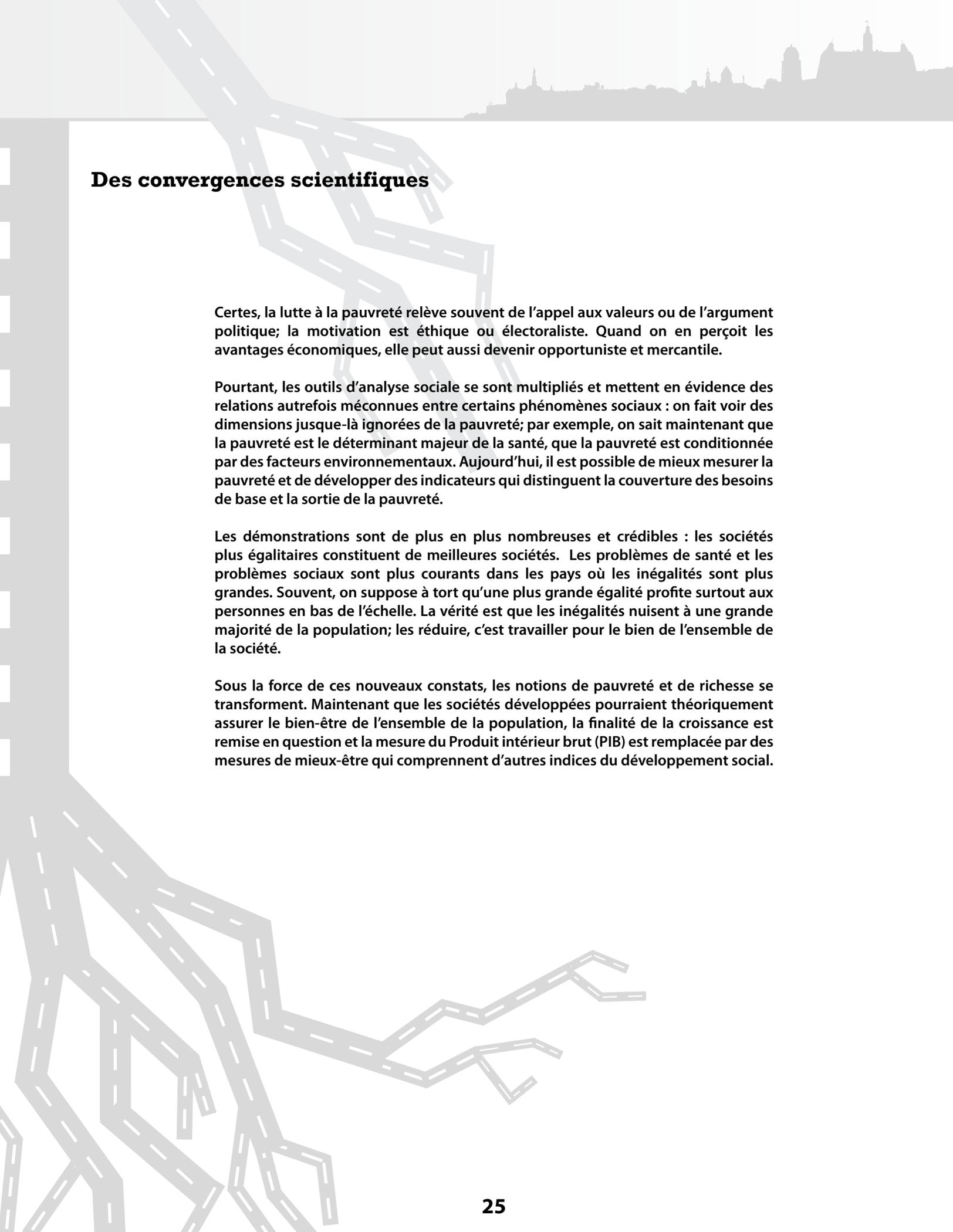
a) La généralisation de l'accès universel aux soins de santé et à l'éducation;

b) L'inversion de la tendance à transformer les systèmes de retraite à prestations définies en systèmes à contributions définies qui a, par le passé, grandement contribué à réduire le rôle redistributif de la Sécurité sociale. »

### **Groupe d'experts conduit par les économistes**

**Joseph Stiglitz et Jean-Paul Fitoussi**

*The Shadow Gn. Ways out of the crisis and the building of a more cohesive world, 2009*



## Des convergences scientifiques

Certes, la lutte à la pauvreté relève souvent de l'appel aux valeurs ou de l'argument politique; la motivation est éthique ou électoraliste. Quand on en perçoit les avantages économiques, elle peut aussi devenir opportuniste et mercantile.

Pourtant, les outils d'analyse sociale se sont multipliés et mettent en évidence des relations autrefois méconnues entre certains phénomènes sociaux : on fait voir des dimensions jusque-là ignorées de la pauvreté; par exemple, on sait maintenant que la pauvreté est le déterminant majeur de la santé, que la pauvreté est conditionnée par des facteurs environnementaux. Aujourd'hui, il est possible de mieux mesurer la pauvreté et de développer des indicateurs qui distinguent la couverture des besoins de base et la sortie de la pauvreté.

Les démonstrations sont de plus en plus nombreuses et crédibles : les sociétés plus égalitaires constituent de meilleures sociétés. Les problèmes de santé et les problèmes sociaux sont plus courants dans les pays où les inégalités sont plus grandes. Souvent, on suppose à tort qu'une plus grande égalité profite surtout aux personnes en bas de l'échelle. La vérité est que les inégalités nuisent à une grande majorité de la population; les réduire, c'est travailler pour le bien de l'ensemble de la société.

Sous la force de ces nouveaux constats, les notions de pauvreté et de richesse se transforment. Maintenant que les sociétés développées pourraient théoriquement assurer le bien-être de l'ensemble de la population, la finalité de la croissance est remise en question et la mesure du Produit intérieur brut (PIB) est remplacée par des mesures de mieux-être qui comprennent d'autres indices du développement social.

## Pour mieux mesurer la pauvreté

« Le CEPE propose de retenir la mesure du panier de consommation (MPC) comme mesure de référence pour suivre les situations de pauvreté sous l'angle de la couverture des besoins de base. La référence ainsi établie est le revenu disponible à la consommation nécessaire pour se procurer un panier de biens et services essentiels. »

### Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion (CEPE)

*Prendre la mesure de la pauvreté, Proposition d'indicateurs de pauvreté, d'inégalités et d'exclusion sociale afin de mesurer les progrès réalisés au Québec, 2009 : p. 7*

« La pauvreté est beaucoup trop coûteuse pour tous et chacun d'entre nous. Certains coûts, ceux de la souffrance humaine notamment, sont souvent tout simplement incalculables, mais n'en demeurent pas moins évitables. D'autres coûts, davantage reliés à l'économie, peuvent tout de même être très difficiles à chiffrer avec précision. »

### Conseil national du bien-être social (CNBES)

*Le coût de la pauvreté, 2007*

Le Centre recommande également « de poursuivre les travaux sur la réalisation effective des droits reconnus, la privation matérielle, les parcours de vie et la sortie de la pauvreté, en tenant compte des multiples dimensions de la pauvreté et de la richesse, et en faisant appel à la diversité de méthodes et de points de vue, dont ceux des personnes en situation de pauvreté. (Recommandation 17. Innovations en matière d'indicateurs) »

### Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion (CEPE)

*Prendre la mesure de la pauvreté, Proposition d'indicateurs de pauvreté, d'inégalités et d'exclusion sociale afin de mesurer les progrès réalisés au Québec, 2009 : p. 8*

« Qu'une politique sur l'itinérance :

[...]

f) s'appuie sur la Mesure du panier de consommation (MPC) pour fixer les barèmes du soutien financier octroyé aux personnes et aux familles les plus démunies par l'entremise des programmes d'aide sociale et de solidarité sociale.»

### Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse

*La judiciarisation des personnes itinérantes à Montréal : profilage social, 2009*

« Le comité recommande que le gouvernement fédéral continue de soutenir l'échange de connaissances sur la pauvreté, le logement et l'itinérance. [Recommandation 74] »

### Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie

*Pauvreté, logement, itinérance : les trois fronts de la lutte contre l'exclusion. Rapport du sous-comité sur les villes, décembre 2009 : p. 27*

« La MPC correspond assez bien à la compréhension courante d'une composante incontournable de la pauvreté : le niveau de revenu dont on dispose pour couvrir ses besoins de base. La MPC tient compte du revenu qui est disponible à la consommation et du coût de la vie selon la taille d'une agglomération, ce que les mesures actuelles comme la mesure des seuils de faible revenu (SFR) de Statistique Canada ne permettent pas nécessairement de faire. »

### Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion (CEPE)

*Communiqué de presse, CEPE, 2 avril 2009*

## Pour une société plus égalitaire

« 1,4 million. Nombre de morts, par année, attribuables à l'inégalité de revenus dans les 30 pays les plus industrialisés. Cette statistique proprement abasourdissante est tirée d'une méta-recherche publiée en novembre dernier dans le *British Medical Journal* [Income inequality, mortality, and self rated health: meta-analysis of multilevel studies, 2009] et qui fait tranquillement son chemin dans les cercles des sciences sociales. »

**Jean-François Lisée**

*Blogue, 8 mars 2010 « L'inégalité tue »*

« Il est maintenant clair que les sociétés inégalitaires ont une prévalence accrue d'une multitude de problèmes sociaux, notamment la violence, l'intimidation, les naissances chez les adolescentes, un taux plus élevé d'emprisonnement, la performance scolaire plus basse, la réduction de la mobilité sociale, le faible niveau de confiance et de plus longues heures de travail. [...] Les avantages d'une plus grande égalité tendent à être plus importants parmi les pauvres, mais semblent s'étendre à presque toute la population. Une société plus égale pourrait améliorer la qualité de vie de la plupart des gens. » (Traduction libre)

**Kate E. Pickett et Richard G. Wilkinson**

*Greater equality and better health: Benefits are largest among the poor, but extend to nearly everyone, British Medical Journal, novembre 2009.*

« Quel pays veulent les Canadiens? Que devrait offrir le Canada à ses citoyens? Une récente enquête du Conseil canadien de développement social (CCDS) décline un éventail de réponses du grand public, parmi lesquelles figurent la sécurité physique et psychologique, le respect des droits fondamentaux, les conditions de travail et revenu décents, le partage équitable de la richesse collective, et la capacité pour tous de répondre dignement et de manière autonome aux besoins essentiels de la vie et de contribuer à un environnement durable (CCDS, 2008). Ces réponses témoignent d'une volonté collective de voir le Canada, tout comme le Québec, offrir de bons emplois et un filet de sécurité sociale adéquat. Ce sont là les deux piliers d'une société inclusive, conciliant croissance économique, développement durable et équité sociale. »

**Pierre-Joseph Ulysse, Université de Montréal**

*Politiques et programmes sur la réduction de la pauvreté, « La lutte contre la pauvreté et l'exclusion par le développement social au Québec : un portrait des vingt dernières années », 2009 : p. 1*

« Nous savons que l'inégalité, du moins aux niveaux maintenant connus aux États-Unis et ailleurs, était moralement inacceptable. Nous savons qu'elle suscitait envie et cynisme. Nous savons qu'elle était un facteur essentiel dans le cycle de la surconsommation, chacun voulant imiter la consommation de son voisin plus fortuné. Nous savons maintenant qu'elle est funeste. »

**Jean-François Lisée**

*Blogue, « L'inégalité tue », 8 mars 2010*

« La croissance des inégalités de revenu et de richesse constatée ces dernières années accroît l'importance de notre action à cet égard, tant pour tenter d'inverser cette tendance que pour mettre en place des actions qui en diminueront l'impact sur les citoyens. »

## Agence de la santé et des services sociaux de la Montérégie

*Pour des communautés en santé : Des environnements sociaux solidaires Troisième rapport de la directrice de santé publique de la Montérégie, 2007 : p.39*

« L'inégalité de la richesse s'est accentuée étant donné que tous les segments de la population canadienne n'ont pas profité d'un accroissement de la richesse. »

**Statistique Canada**

*L'emploi et le revenu en perspective, vol. 7, no 12  
« Inégalité de la richesse : second regard »,  
décembre 2006*

« À long terme, une société moins inégale permet par définition à plus de ses membres de bénéficier de la prospérité et de la liberté, et elle ne sera pas gangrenée par l'envie généralisée. » (Traduction libre)

**Pierre Fortin, professeur d'économie à l'Université de Québec à Montréal**

*Quebec is fairer: there is less poverty and less inequality in Quebec, janvier 2010*

## Pour une autre conception de la richesse

« La Commission européenne veut mettre en place de nouveaux indicateurs pour mesurer le progrès en Europe, axés sur l'environnement et la qualité de vie, afin de ne plus se contenter du seul PIB. Ce projet entre dans le cadre d'une réflexion engagée au niveau mondial depuis quelques années pour compléter le PIB, sous la pression du mouvement altermondialiste et des ONG. »

*Le Devoir, 1er septembre 2009, p. B3*

« Aux économistes qui ne jurent que par le PIB [produit intérieur brut] par habitant et d'autres explications simplistes pour juger de la qualité de vie d'une cité, le professeur Shearmur de l'INRS [Institut national de la recherche scientifique – urbanisation, culture et société] réplique qu'un milieu de vie ne se gère pas comme une entreprise en concurrence. "Quand on a beaucoup de gens qui savent lire, écrire et réfléchir, compter, ce qui s'apprend à l'école, on a une grande influence sur la qualité de vie de tout un chacun".»

**Stéphane Baillargeon**

*Le Devoir, 8 mai 2009*

« Au-delà du PIB, de plus en plus d'économistes tiennent compte du bien-être et du progrès dans leur mesure de la richesse. L'OCDE cherche des indicateurs plus nombreux et plus fins pour mesurer le développement social. »

## Organisation de coopération et de développement économique (OCDE)

*Panorama de la société 2009 —  
Indicateurs sociaux de l'OCDE, 2009*

« L'injustice sociale tue à grande échelle. L'augmentation de la richesse nationale ne suffit pas à elle seule pour améliorer la santé dans un pays. Faute de répartition équitable des avantages, la croissance nationale peut même exacerber les inégalités. »

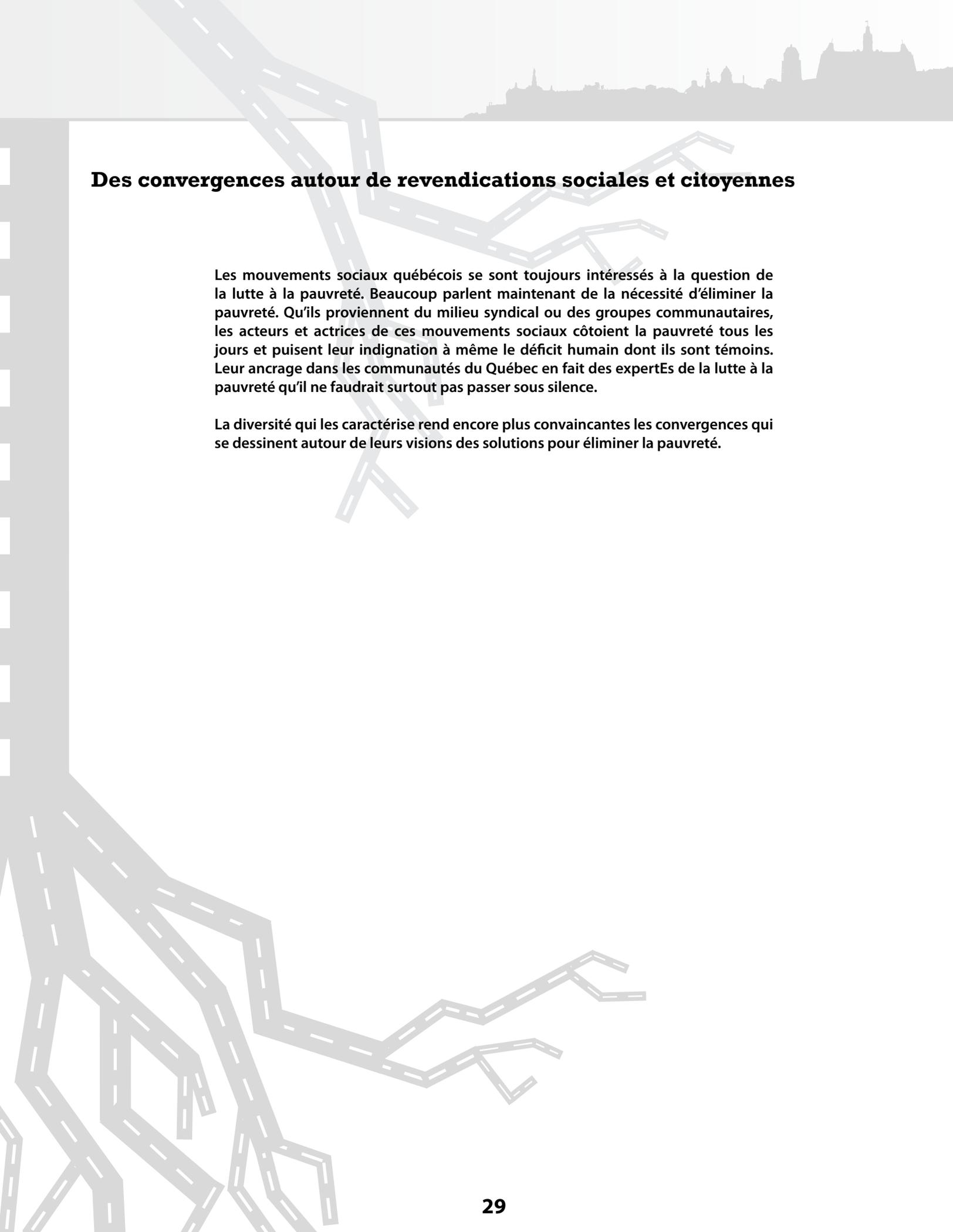
## Organisation mondiale de la santé (OMS)

*Comblant le fossé en une génération : instaurer l'équité en santé en agissant sur les déterminants sociaux de la santé, août 2008.*

« La question sociale et environnementale constitue une préoccupation croissante et sa mauvaise prise en compte par les indicateurs monétaires et les systèmes de comptabilité a conduit, tant les institutions internationales que les entreprises et les associations, à compenser, ou au minimum à compléter, les indicateurs monétaires par des indicateurs sociaux, environnementaux, voire éthiques. [...] Selon les estimations de l'OCDE, le capital humain et le capital naturel représenteraient environ les 4/5ème du capital global, le capital physique classique ne représentant que 16 % des ressources mobilisées. »

**Patrick Viveret**

*Reconsidérer la richesse : rapport final de la mission  
« Nouveaux facteurs de richesse », 2002 : p. 60*



## **Des convergences autour de revendications sociales et citoyennes**

Les mouvements sociaux québécois se sont toujours intéressés à la question de la lutte à la pauvreté. Beaucoup parlent maintenant de la nécessité d'éliminer la pauvreté. Qu'ils proviennent du milieu syndical ou des groupes communautaires, les acteurs et actrices de ces mouvements sociaux côtoient la pauvreté tous les jours et puisent leur indignation à même le déficit humain dont ils sont témoins. Leur ancrage dans les communautés du Québec en fait des expertEs de la lutte à la pauvreté qu'il ne faudrait surtout pas passer sous silence.

La diversité qui les caractérise rend encore plus convaincantes les convergences qui se dessinent autour de leurs visions des solutions pour éliminer la pauvreté.

## MISSION COLLECTIVE : bâtir un Québec sans pauvreté

Lancée en décembre 2007, la campagne *MISSION COLLECTIVE : bâtir un Québec sans pauvreté* a démontré la volonté citoyenne d'avancer, au nom des droits humains, sur la route d'un Québec sans pauvreté et riche de tout son monde. Pour engager l'Assemblée nationale à combattre la pauvreté, ici, dès maintenant, en mettant en œuvre des mesures concrètes, trois revendications indissociables ont été formulées dans une pétition :

- Que toutes les citoyennes et tous les citoyens aient accès, sans discrimination, à des services publics universels de qualité;
- Que le salaire minimum soit fixé à 10,69 \$/heure (2010) et révisé annuellement afin qu'une personne seule travaillant 40 heures/semaine sorte de la pauvreté;
- Que les protections publiques soient haussées et ajustées annuellement pour assurer à toute personne un revenu au moins égal à la mesure du panier de consommation (MPC), soit 13 972 \$/an (2010) afin de préserver sa santé et sa dignité.

Cette pétition a recueilli 98 727 signatures et a reçu l'appui de 1052 organisations. La gamme de ces appuis est très large : des organisations syndicales, des centres de santé et de services sociaux, des municipalités, des groupes communautaires, des organisations de défense des droits, des organismes de développement, bref tous les secteurs intéressés aux questions de société sont représentés.

Le 14 mai 2009, 1 300 personnes de partout au Québec se sont rassemblées pour la déposer à l'Assemblée nationale, sous le thème « Nous, on fait nos devoirs. DéputéEs, faites les vôtres! »



## 1. Que toutes les citoyennes et tous les citoyens aient accès, sans discrimination, à des services publics universels de qualité

Il s'agit ici de services d'intérêt public qui ressortent d'une vaste consultation citoyenne menée par le Collectif auprès de différents acteurs de la société :

- éducation et formation
- services de santé et services sociaux
- logement
- services de garde
- transports
- énergie
- justice
- autres services, loisirs, communications.

Ce sont des services publics que notre société s'est données au fil des générations pour faire collectivement face aux besoins de la population et assurer son développement. Ils sont un moyen pour fournir à toutes les personnes les outils indispensables pour réaliser leurs droits à des conditions de vie saines et au développement de leurs capacités. Ils sont une voie indispensable pour créer de l'égalité entre les membres de la société et pour lutter contre la pauvreté.

**« Ça coûte deux fois plus cher aux citoyens de payer une hospitalisation et des soins médicaux que si les personnes avaient un montant plus élevé pour se nourrir et pour la santé! »**

**Lise Boulanger**

*Tenir parole! Trajectoires et paroles citoyennes autour d'une affiche, 2007 : p. 152*

« Une grande majorité de Canadiens et de Québécois, soit plus de 86 %, souhaite que le système de santé soit renforcé dans le secteur public plutôt que dans le secteur privé [Sondage de la firme Nanos Research]. »

**André Noël**

*La Presse, 13 août 2009, p. A6*

« En conférence de presse, le président du Secrétariat intersyndical des services publics (SISP) a dit craindre que le gouvernement ouvre la porte au secteur privé en santé, estimant que ce choix entraînerait des coûts élevés pour les Québécois. »

*Le Devoir, 10 mars 2008*

« On ne le répétera jamais assez, nos services publics et nos programmes sociaux permettent une importante redistribution de la richesse. Si nous souhaitons les préserver, il faut rechercher de véritables moyens de financement. »

**Confédération des syndicats nationaux (CSN)**

*Se donner le Québec qu'on veut, décembre 2009 : p. 4*

« Que le gouvernement s'assure du maintien et de l'amélioration d'un système de santé accessible à l'ensemble des familles, en prenant en considération la diversité et la complexité de leurs réalités et de leurs besoins spécifiques. »

**Conseil de la famille et de l'enfance**

*Maintenir la qualité de vie des familles tout en assurant un financement équitable des services publics et des programmes sociaux. Mémoire présenté dans le cadre des consultations prébudgétaires 2010-2011 : p. 10*

« Les systèmes publics sont moins coûteux pour les personnes et les collectivités que les systèmes privés. Ainsi, en moyenne, chaque Suédoise et Suédois dépense 2825 \$ annuellement pour la santé; chaque Canadienne et Canadien en dépense 2998 \$ et chaque Étasunienne et Étasunien en dépense 6402 \$. [ONU, World Population Prospects report, 2006]»

### **Coordination du Québec de la Marche mondiale des femmes**

*Tant que toutes les femmes ne seront pas libres, nous serons en marche!, 2010 : p. 29*

En janvier 2010, une coalition formée de 53 organismes réclame la tenue d'un débat sur la tarification et la privatisation des services publics. Ce regroupement est constitué d'organisations communautaires, étudiantes, syndicales, féministes et écologistes ayant des assises dans toutes les régions du Québec, qui ont formé la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics afin de faire reculer le gouvernement Charest qui prévoit s'attaquer au déficit par la hausse des tarifs et par la compression des dépenses. «La Coalition luttera pour faire reculer le gouvernement, qui prévoit hausser les tarifs, compresser les dépenses dans les programmes sociaux de même qu'augmenter la TVQ pour combler les déficits accumulés pendant la crise économique.»

### **Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics**

*CNW Telbec, 17 janvier 2010*

« Le président de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ), Michel Arsenault et la présidente de la Confédération des syndicats nationaux (CSN), Claudette Carbonneau, ont déposé, à l'occasion de la Fête internationale des travailleuses et des travailleurs, une pétition regroupant près de 67 000 signatures en faveur de la préservation et l'amélioration du système de santé public au Québec. »

### **Pétition pour un système de santé public**

*Communiqué de presse, Confédération des syndicats nationaux (CSN), 1er mai 2008*

« Que le gouvernement maintienne son engagement de ne pas hausser les tarifs des services de garde à contribution réduite. »

### **Conseil de la famille et de l'enfance**

*Maintenir la qualité de vie des familles tout en assurant un financement équitable des services publics et des programmes sociaux. Mémoire présenté dans le cadre des consultations prébudgétaires 2010-2011 : p. 8*

« Le groupe de promotion des transports en commun, Transports 2000 Québec, demande aux sociétés de transport public de la métropole de geler leurs tarifs pour l'année 2010. »

*La Presse, 11 septembre 2009*

« Qu'ils viennent d'Afrique ou du Québec, les analphabètes ont comme point commun la pauvreté. »

### **Centre d'étude et de coopération internationale (CECI)**

*Louise Camiré, citée dans Le Devoir, 8 septembre 2008*

« La création d'emplois de qualité, l'équité fiscale à l'égard de tous les revenus, quelle que soit leur provenance, de même que la recherche des revenus nécessaires pour consolider la relance économique et le financement adéquat des services publics doivent être au coeur des préoccupations gouvernementales. »

### **Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)**

*Le Monde ouvrier, no 85 janvier/février 2010 : p.1*

## 2. Que le salaire minimum soit fixé à 10,69 \$/heure (2010) et révisé annuellement afin qu'une personne seule travaillant 40 heures/semaine sorte de la pauvreté

Le seuil de faible revenu avant impôt établi par Statistique Canada pour une personne seule dans une grande ville était de 22 237 \$/an en 2009. En dessous de ce seuil, une personne est en difficulté.

Depuis 2007, au Québec, le Front de défense des non-syndiqués, porte la proposition d'un salaire minimum qui permette de sortir de la pauvreté. En 2010, si on veut que le travail à plein temps permette d'éviter la pauvreté, il faut un salaire minimum de 10,69 \$/heure.

« Il y en a qui s'enrichissent, mais ça reste en haut cet argent-là. Le salaire minimum est bien trop bas, ça n'a pas d'allure, tu travailles pour rien! Tu travailles juste pour survivre, pour garder de l'espoir, mais dans le fond, tu travailles rien que pour enrichir ceux qui sont en haut, ceux qui t'engagent! Eux, ils ne t'engagent pas pour te rendre service, pour que tu aies une vie décente. »

**Carmen Dubé**

*Tenir parole! Trajectoires et paroles citoyennes autour d'une affiche, 2007 : p. 264*

« Le Comité recommande que le gouvernement fédéral établisse un salaire minimum fédéral de 10 \$ l'heure, indexé en fonction de l'Indice des prix à la consommation. »

### **Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie**

*Pauvreté, logement, itinérance : les trois fronts de la lutte contre l'exclusion, Rapport du Sous-comité sur les villes, décembre 2009 : 324 p.*

« Pour combattre efficacement la pauvreté des enfants et de leur famille, il faut une économie vigoureuse créatrice d'emploi. Mais cela n'est pas suffisant. Il faut aussi des règles obligeant que ces emplois respectent au moins certains minimums en matière, par exemple, de salaires et de congés payés.»

*Options politiques, septembre 2008*

« Je suis persuadée que s'il y avait une hausse du salaire minimum suffisante pour sortir de la pauvreté et une augmentation des services de garde à contribution réduite, un grand nombre de femmes deviendraient économiquement autonomes. »

**Mireille, Centre de femmes de Valcanton**

*La pauvreté : un enfer privé, une affaire publique, L'R des centres de femmes du Québec, 2008*

Des milliers de Québécoises et de Québécois appuient le Front de défense des non-syndiqués sur la hausse du salaire minimum. « [...] signée par plus de 28 000 personnes de diverses régions du Québec, cette pétion réclame que le salaire minimum procure à une personne qui travaille 40 heures par semaine un revenu annuel équivalent au seuil de faible revenu avant impôt, établi par Statistique Canada pour une personne seule. »

### **Front de défense des non-syndiqués (FDNS)**

*Communiqué de presse, 13 décembre 2007*

« Le Comité engage instamment l'État à adopter toutes les mesures nécessaires pour que le salaire minimum soit porté partout au Canada à un niveau permettant aux travailleurs et à leur famille d'avoir un niveau de vie décent ».

### **Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unies**

*Rapport sur les trente-sixième et trente-septième sessions, 2007 : p. 32.*

« Le FDNS trouve inacceptable qu'en ce jour anniversaire de l'adoption de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, les milliers de travailleuses et de travailleurs du Québec rémunérés au salaire minimum demeurent dans la pauvreté, tout en travaillant à temps plein. Un redressement important est donc nécessaire. Rappelons que de 1998 à 2005, ces personnes ont perdu 6 % de leur pouvoir d'achat, sans compter les années de gel de 1981 à 1986 qui ont aussi lourdement affecté leur pouvoir d'achat. »

### **Front de défense des non-syndiqués (FDNS)**

*Communiqué de presse, 13 décembre 2007*

« Moisson Montréal s'inquiète de voir de plus en plus de "working poor" faire appel à ses services. Dans son dernier bilan, l'organisme note que la proportion de travailleurs à temps plein faisant la queue devant les comptoirs alimentaires a augmenté de 24 % en 2007 et celle des étudiants vivant de prêts et bourses de 28 % ».

*La Presse, 7 octobre 2008, p. A3*



### **3. Que les protections publiques soient haussées et ajustées annuellement pour assurer à toute personne un revenu au moins égal à la mesure du panier de consommation, soit 13 972 \$/an (2010), afin de préserver sa santé et sa dignité**

Toute personne devrait pouvoir couvrir ses besoins essentiels. Quand le Canada a décidé de mettre fin à la grande pauvreté des personnes âgées, il a créé le Supplément de revenu garanti; celui-ci s'élève à 14 033 \$/an en mars 2010.

Statistique Canada établit à 13 972 \$/an (2010), la Mesure du panier de consommation (MPC), c'est-à-dire ce qu'il en coûte pour assurer la couverture des besoins de base pour une personne seule, sans compter les soins de santé. C'est le revenu minimum pour assurer la santé et la dignité de la personne. En dessous de ce seuil, on est en déficit humain.

*« Il faut faire en sorte qu'on n'ait pas juste la tête sortie de l'eau et dès qu'il t'arrive un petit pépin, tu recales. C'est d'aller plus haut. Tu ne peux pas passer ta vie à monter, descendre, monter, descendre, et à être tout le temps sur le bord de te noyer. Parce que ça use, ça. Tu as beau être fait fort, ça rouille. Il finit par rouiller, le monde. »*

**France Fournier**

*Tenir parole! Trajectoires et paroles citoyennes autour d'une affiche, 2007 : p. 126*

« Le Comité constate que la plupart des personnes qui dépendent des programmes de soutien du revenu n'ont toujours pas suffisamment d'argent pour répondre à leurs propres besoins et à ceux de leur famille. Par ailleurs, les programmes courants ont trop souvent pour effet de piéger leurs bénéficiaires par les effets imprévus de la manière dont les programmes sont conçus et de l'interaction des programmes entre eux. »

#### **Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie**

*Pauvreté, logement, itinérance : les trois fronts de la lutte contre l'exclusion. Rapport du sous-comité sur les villes, décembre 2009 : p. 208*

« Le Comité prie instamment l'État partie de fixer l'assistance sociale à un niveau tel qu'il garantisse la réalisation d'un niveau de vie suffisant pour tous. »

#### **Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unies**

*Rapport sur les trente-sixième et trente-septième sessions, 2007 : p. 32*

« Appliquer des politiques globales et universelles de protection sociale, ou les renforcer, de façon à garantir à tous un revenu suffisant pour mener une vie saine. »

#### **Organisation mondiale de la santé (OMS)**

*Comblant le fossé en une génération : instaurer l'équité en santé en agissant sur les déterminants sociaux de la santé, août 2008 : p. 6*

*« J'ai recommencé à aller chercher du manger à la banque alimentaire, parce que je n'arrive pas. La vie est trop chère aujourd'hui. Le manger, le téléphone, l'Hydro, il faut couper à quelque part. Moi, j'ai rien que le salaire minimum. Ce n'est pas gros. »*

**Nicole Huot**

*Tenir parole! Trajectoires et paroles citoyennes autour d'une affiche, 2007 : p. 177*

« 159. [...] Le Comité note avec inquiétude que, dans la plupart des provinces et territoires, les prestations d'assistance sociale sont inférieures à ce qu'elles étaient il y a une décennie, ne fournissent pas un revenu suffisant pour satisfaire les besoins fondamentaux en matière d'alimentation, d'habillement et de logement, et sont souvent fixées à un niveau inférieur à la moitié du seuil de faible revenu. »

### **Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unies**

*Rapport sur les trente-sixième et trente-septième sessions, 2007 : p. 37*

« Quelqu'un lui [la ministre Lise Thériault] a posé cette question : " Pensez-vous que 588 \$ par mois, c'est suffisant pour une personne seule? " "Ce n'est pas beaucoup", a-t-elle répondu, avant d'ajouter qu'elle en était très consciente. »

### **Collectif pour un Québec sans pauvreté**

*Soupe au caillou 316, 1er décembre 2009*

« La précarité financière fait partie intégrante du processus qui mène à l'itinérance. Les mesures d'amélioration du revenu, comme le salaire minimum et les prestations d'aide financière de dernier recours, devraient mieux refléter les besoins de base des individus. »

### **Commission de la santé et des services sociaux**

*Itinérance : agissons ensemble, Rapport de la Commission de la santé et des services sociaux, novembre 2009 : p. 26*

« On encourage la mise en place de programmes de suppléments au revenu des travailleurs les plus pauvres. »

### **Organisation de coopération et de développement économique (OCDE)**

*Croissance et inégalité : Distribution des revenus et pauvreté dans les pays de l'OCDE, 2008*

**« Les lois d'aide sociale sont toujours là pour punir et non pour encourager à s'en sortir. »**

**Renée Forget**

*Tenir parole! Trajectoires et paroles citoyennes autour d'une affiche, 2007 : p. 109*

« La Commission [de la santé et des services sociaux] a recommandé au ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale de diminuer significativement la précarité financière des personnes seules au moyen du deuxième plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. »

### **Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CCLP)**

*Une cible à atteindre pour le bien de tous. Une cible atteignable si l'on s'y met tous, 2010 : p. 20*

« Les taux actuels octroyés par le programme du SRG [supplément de revenu garanti] et ALCS [allocation au survivant] ne permettent pas à un individu célibataire ou veuf de vivre de manière décente. En effet, les prestations de SRG et d'ALCS n'atteignent pas le seuil de faible revenu du Canada. »

### **Fédération de l'Âge d'Or du Québec**

*Mémoire. Pour un SRG bonifié et simplifié, 7 décembre 2009*

« Que le gouvernement du Québec procède, dès maintenant, à la pleine indexation des prestations d'aide sociale pour l'ensemble des prestataires, et qu'il applique cette pleine indexation annuelle jusqu'à ce que soit complété le processus prévu dans la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale pour établir le montant de la prestation minimale à l'aide sociale. »

### **Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CCLPES)**

*Les répercussions des hausses tarifaires sur les conditions de vie des personnes à faible revenu. Des tarifs qui excluent... des solutions qui rassemblent, Gouvernement du Québec, février 2008 : p. 24*

« 165. Le Comité note avec préoccupation qu'environ 7,4 % de la population, soit environ 2,3 millions d'habitants, souffrent d'insécurité alimentaire au Canada, que 40 % environ des usagers des banques alimentaires sont des enfants et des jeunes et que 51 % environ de ces usagers recevaient une assistance sociale en 2005, mais devaient tout de même avoir recours aux banques alimentaires, car le niveau des prestations était insuffisant. »

### **Comité des droits économiques, sociaux et culturels, comité des Nations Unies**

*Rapport sur les trente-sixième et trente-septième sessions, 2007 : p. 29*





Suite des 98 727 personnes qui ont signé la pétition

Il y a eu 98 727 personnes qui ont signé la pétition. C'est un grand nombre de personnes qui ont exprimé leur soutien à la cause. Les signatures sont venues de toutes régions de France, montrant l'ampleur de l'adhésion à cette initiative citoyenne. Cette liste de noms est le fruit de la participation active de milliers de citoyens qui ont voulu faire entendre leur voix. Chaque nom représente une personne qui a pris le temps de signer, témoignant ainsi de son engagement et de sa conviction. Ensemble, ces signatures forment un puissant message adressé aux décideurs politiques et sociaux. Elles rappellent que le pouvoir réside dans le peuple et que les actions collectives peuvent apporter des changements significatifs. Cette liste est un hommage à tous ceux qui ont cru en la force de la parole et de l'action communes pour défendre des valeurs fondamentales et promouvoir le bien commun. Elle est une preuve tangible de la solidarité et de la responsabilité civique qui ont animé cette campagne de pétitionnement.











Suite des 98 727 personnes qui ont signé la pétition

Texte de la pétition réitéré 98 727 fois.



Suite des 98 727 personnes qui ont signé la pétition

Texte de la pétition, répété 98 727 fois.

Suite des 98 727 personnes qui ont signé la pétition

Texte de répétition des noms des personnes ayant signé la pétition.

Suite des 98 727 personnes qui ont signé la pétition

Il est à noter que les personnes qui ont signé la pétition sont nombreuses et diverses. Elles ont exprimé leur soutien à la cause et leur volonté de contribuer à la résolution des problèmes. Les signatures sont venues de tous les coins de la France, témoignant de l'ampleur de la mobilisation. Les personnes ont exprimé leur confiance en la justice et leur espoir de voir les autorités prendre des mesures efficaces. Elles ont également souligné l'importance de la transparence et de la communication dans le processus de prise de décision. Les signatures sont une preuve de l'engagement des citoyens et de leur volonté de participer à la vie démocratique. Elles ont permis de donner une voix à ceux qui se sentent déçus ou mécontents. Les signatures sont également un moyen de pression sur les décideurs. Elles ont permis de montrer que les problèmes sont réels et qu'ils affectent un grand nombre de personnes. Les signatures ont également permis de créer un sentiment de solidarité et de soutien mutuel. Elles ont permis de montrer que les personnes ne sont pas isolées et qu'elles ont des alliés. Les signatures sont une preuve de la force du collectif et de la capacité des citoyens à agir ensemble. Elles ont permis de donner une voix à ceux qui se sentent déçus ou mécontents. Les signatures sont également un moyen de pression sur les décideurs. Elles ont permis de montrer que les problèmes sont réels et qu'ils affectent un grand nombre de personnes. Les signatures ont également permis de créer un sentiment de solidarité et de soutien mutuel. Elles ont permis de montrer que les personnes ne sont pas isolées et qu'elles ont des alliés. Les signatures sont une preuve de la force du collectif et de la capacité des citoyens à agir ensemble.

Suite des 98 727 personnes qui ont signé la pétition

Multiple lines of illegible text, likely a list of names or signatures, appearing as a dense block of characters.



Suite des 98 727 personnes qui ont signé la pétition

Texte répétitif contenant des noms et adresses, probablement une liste de signatures.

Suite des 98 727 personnes qui ont signé la pétition

Texte de la pétition répété 98 727 fois.







# CETTE PÉTITION, J'EN PARLE, JE LA FAIS SIGNER !

Vous avez entre les mains le texte d'une pétition qui circule actuellement au Québec à l'initiative du Collectif pour un Québec sans pauvreté. Le but est de démontrer à l'Assemblée nationale notre volonté commune de faire du Québec une société sans pauvreté et de l'engager, au nom des droits humains, à agir contre la pauvreté, ici, dès maintenant.



J'ai signé la pétition le \_\_\_\_\_

Le Collectif pour un Québec sans pauvreté regroupe 32 organisations québécoises, populaires, communautaires, syndicales, religieuses, féministes, étudiantes, coopératives ainsi que des collectifs régionaux dans presque toutes les régions du Québec. Les personnes en situation de pauvreté y sont des actrices privilégiées. Il vise à établir, de façon pluraliste et non partisane, les conditions nécessaires vers un Québec sans pauvreté.

Le Collectif est à l'origine, par sa proposition de loi sur l'élimination de la pauvreté et par la mobilisation citoyenne qui l'a accompagnée, du débat public qui a conduit à la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*, votée à l'unanimité par l'Assemblée nationale en décembre 2002.



**COLLECTIF POUR UN QUÉBEC SANS PAUVRETÉ**

[WWW.PAUVRETE.QC.CA](http://WWW.PAUVRETE.QC.CA)

165, rue Carillon, local 509, Québec (Québec), G1K 9E9, Canada  
Téléphone: (418) 525-0640. Télécopieur: (418) 525-0740. Courriel: collectif@pauvrete.qc.ca

## Pétition à l'Assemblée nationale du Québec **MISSION COLLECTIVE ; BÂTIR UN QUÉBEC SANS PAUVRETÉ**

Nous, citoyennes et citoyens du Québec, voulons avancer sur la route d'un Québec sans pauvreté, au nom des droits, afin de devenir une société riche de tout son monde.

En conséquence, de concert avec le Collectif pour un Québec sans pauvreté,

**NOUS DEMANDONS** à l'Assemblée nationale, pour mettre en œuvre l'esprit de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, de veiller à ce que le gouvernement prenne les mesures nécessaires pour :

- que toutes les citoyennes et tous les citoyens aient accès, sans discrimination, à des services publics universels de qualité;
- que le salaire minimum soit fixé à 10,16 \$/heure (2007) et révisé annuellement afin qu'une personne seule travaillant 40 heures/semaine sorte de la pauvreté;
- que les protections publiques soient haussées et ajustées annuellement pour assurer à toute personne un revenu au moins égal à la mesure du panier de consommation, soit 13 267 \$/an (2007), afin de préserver sa santé et sa dignité.

\_\_\_\_\_  
Nom (en lettres majuscules)

\_\_\_\_\_  
Municipalité et ou code postal

\_\_\_\_\_  
Signature

Retourner avant le 4<sup>e</sup> décembre 2008-31 mars 2009

## **MISSION COLLECTIVE:** **BÂTIR UN QUÉBEC SANS PAUVRETÉ**

### **1052 organisations ont appuyé la pétition**

À Tire-d'Aile, CALACS; A.L.E.S.E (Abattons les échelons socio-économiques; AC3RQ — Association des cuisines collectives et créatives de la région de Québec; Accès conditions vie LSJE; Accueil Bonneau; Accueil et Intégration BSL; ACEF Abitibi-Témiscamingue; ACEF de l'Est de Montréal; ACEF des Bois-Francs; ACEF du Grand-Portage / Gaspésie; ACEF du Haut St-Laurent; ACEF Outaouais; Action des Chrétiens pour l'abolition de la torture (ACAT-Canada); Action Dignité Lanaudière; Action handicap Estrie; Action Plus Brome-Missisquoi; Action Plus de Sherbrooke ; Action populaire des Moulins; Action Populaire Rimouski-Neigette; ADDS Rive-Sud (Association défense des droits sociaux de la Rive-Sud); ADDS-MM; AÉSS-UL (Association des étudiants et des étudiantes en sciences sociales, Université Laval); AESS-UQAM (Association étudiante du secteur des sciences de l'UQAM); AETELUQ; AFSAS — Association des familles soutien des aînés de Saint-Hubert; Agence Ometz; AGEUQAT — Association générale des étudiantes et étudiants de l'Université du Québec à Rimouski; Albatros 08; Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS); Alliance sherbrookoise pour l'autonomie à domicile; Alpha Bellechasse; Alpha Témis; Alpha-Nicolet; **Amnistie internationale — section Canada francophone;** Amnistie Internationale du Cégep de Rimouski; **Approche territoriale intégrée (ATI) Saint-Sauveur;** APTS de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal; APTS de l'Hôpital Shriners pour Enfants – Canada; APTS du Centre d'accueil Marcelle-Ferron; APTS du Centre de santé et de services sociaux des Etchemins (CSSS); APTS du Centre Hospitalier Unversitaire de Sherbrooke (CHUS); APTS du CHSLD Côte-Boisée de Terrebonne; APTS du CSSS d'Antoine-Labelle; APTS du CSSS de la Haute-Côte-Nord; APTS du CSSS de La Matapédia; APTS du CSSS de Portneuf; APTS du CSSS de Saint-Jérôme; APTS du CSSS de Thérèse — De Blainville; APTS du CSSS des Sommets; APTS du CSSS du Lac-des-Deux-Montagnes; APTS du CSSS du Suroit; APTS du CSSS du Val-St-François; APTS du CSSS La Pommeraie; APTS du CSSS Pierre Boucher; APTS du CSSS Rouyn-Noranda; APTS of the Montreal University Health Centre; APUR (Association des personnes utilisatrices du réseau de la santé mentale de la région 03); AQDR — Alma; AQDR — Centre-du-Québec ; AQDR — Section Lévis-Rive-Sud; AQDR Amos; AQDR Sherbrooke; Archidiocèse de Gatineau; Archidiocèse de Sherbrooke; Ardoise du Bas-Richelieu; **Arrondissement La Cité, Ville de Québec;** ASBHE (Association de spina bifida et d'hydrocéphalie de l'Estrie inc.); Association bénévole Côte-de-Beaupré; Association canadienne pour la santé mentale, filiale du Bas-du-Fleuve; Association cardio-respiratoire de la Gaspésie — Les Îles; Association carrefour famille Montcalm; Association coopérative d'économie familiale de Granby (ACEF); Association coopérative d'économie familiale de l'Estrie (ACEF); Association coopérative d'économie familiale Rive-Sud de Québec (ACEF); Association de la fibromyalgie de l'Estrie; Association de la fibromyalgie région Chaudière-Appalaches; Association de la sclérose en plaques de l'Estrie; Association de solidarité et d'entraide communautaire de la Haute-Gatineau; Association des aides familiales du Québec (AAFQ); Association des étudiantes et étudiants de la Faculté des sciences de l'éducation (ADEESE-UQAM); Association des familles monoparentales et recomposées, La Chaudière; Association des familles monoparentales ou recomposées La source; Association des groupes d'éducation populaire autonome — Centre-du-Québec (AGEPA); Association des handicapés adultes de la Côte-Nord inc.; Association des locataires de HLM pour familles de Chicoutimi; Association des locataires de Sherbrooke; Association des locataires de Villeray (ALV) Association des locataires des Bois-Francs; Association des personnes accidentées cérébro-vasculaires, aphasiques et traumatisées cranio-cérébraux du Bas Saint-Laurent (ACVA-TCC du BSL); Association des personnes avec difficultés visuelles de Manicouagan; Association des personnes déficientes intellectuelles secteur Provencher inc. (APDIP); Association des personnes handicapées physiques de Cowansville et région; Association des personnes handicapées visuelles de la Gaspésie et des Îles-de-la- Madeleine; Association des personnes handicapées visuelles de Lanaudière (APHVL); Association des Personnes Handicapées Visuelles de l'Estrie inc.; Association des personnes handicapées visuelles du Bas-St-Laurent; Association des projets éducatifs du Témiscamingue; Association des religieuses pour la promotion des femmes; Association des religieuses pour la promotion des femmes (ARPF région Montréal); Association des sourds de l'Estrie; Association des sourds et des malentendants de l'Abitibi-Témiscamingue (ASEMAT); Association Épilepsie-Estrie inc.; Association féminine d'éducation et d'action sociale de l'Estrie (AFEAS); Association fibromyalgie de Duplessis; Association générale des étudiants du cégep de Rimouski; Association générale étudiante du campus de Rimouski (AGECAR); Association Grands Frères / Grandes Sœurs de Rouyn-Noranda; Association haïtiano-canado-québécoise d'aide aux démunis; Association la Croisée; Association Place au Soleil / Place in the Sun Association; Association pour la défense des droits sociaux de Gatineau; Association pour la défense des droits sociaux de Val d'Or (ADDS Val d'Or); Association pour la défense des droits sociaux du Québec Métropolitain (ADDS-QM); Association pour la protection des consommateurs de la Côte-Nord; Association pour l'intégration sociale (Rouyn-Noranda) inc.; **Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSÉ);** Association professionnelle des animatrices et animateurs de vie spirituelle et d'engagement communautaire du Québec (APAVECQ);

## Suite des 1052 appuis

Association québécoise de défense des droits des retraités et pré-retraités (AQDR Memphrémagog); Association québécoise de défense des droits des retraités et pré-retraités (AQDR Québec); Association québécoise de défense des personnes retraitées et préretraitées; ; **Association québécoise des droits des personnes retraitées et préretraitées**; Association québécoise des organismes de coopération internationale (AQOCI); Association régionale pour les personnes épileptiques (région 02); **Association touristique régionale du Saguenay-Lac-Saint-Jean**; Atelier de couture Normatel; Au bas de l'échelle; Au bord des mots; Auberge du cœur — Le Transit – Rimouski; Auberge du cœur Chaumière Jeunesse de Rawdon; Auberge du cœur La source Soleil; Auberge du cœur Le Baluchon; Auberge du cœur Le Tournant; Auto-Psy (région de Québec); Banque alimentaire Memphrémagog inc.; Bonjour Soleil; Bureau d'aide et d'assistance familiale Place St-Martin; Bureau de consultation jeunesse; Bureau de ressources des assisté-e-s sociaux (BRAS) Villeray; Bureau régional d'action SIDA (BRAS); C.F.M.R.Q. Centre des familles monoparentales et recomposées de Québec; **CADEUL — Confédération des associations d'étudiants et d'étudiantes de l'Université Laval**; Café jeunesse de Chicoutimi; Caisse d'économie solidaire Desjardins (Québec) (CECOSOL); Caisse populaire de Weedon; CALACS La Bôme Gaspésie; CALACS Châteauguay; CALACS L'espoir des Îles; Caritas Estrie; Carrefour communautaire St-Paul, secteur Ste-Thérèse; Carrefour d'aide aux nouveaux arrivants; Carrefour de participation, ressourcement et formation (CPRF); Carrefour de pastoral en monde ouvrier (CAPMO); Carrefour de solidarité internationale de Sherbrooke; Carrefour d'entraide Drummond; Carrefour d'entraide Lachine inc.; Carrefour des femmes d'Anjou; Carrefour des femmes du grand Lachute; Carrefour des Petits Soleils; Carrefour familial de Chute-aux-Outardes; Carrefour familial des personnes handicapées; Carrefour familial Hochelaga-Maisonnette; Carrefour familial Les Pitchous; Carrefour familial L'Intermède; Carrefour familles monoparentales de Charlesbourg; Carrefour familles monoparentales de Portneuf; Carrefour jeunesse-emploi de la MRC Abitibi-Ouest; Carrefour jeunesse-emploi Abitibi-Est; Carrefour jeunesse-emploi de Bonaventure; Carrefour Mousseau; Carrefour Tiers-Monde; Carrefour-Ressources; CDC des Deux-Rives — Corporation de développement communautaire des Deux-Rives; CDC du Val-Saint-François; CDC Nicolet-Yamaska; CDDS Lotbinière; CDR-Estrie (Coopérative de développement régional de l'Estrie); Centraide Bas-St-Laurent; Centrale des syndicats du Québec (CSQ); Centre Accalmie; Centre Au cœur des femmes; Centre Avec des elles; Centre Bernard-Hamel — centre familial; Centre communautaire Bon Courage de Place Benoît – Montréal; Centre communautaire de Beauport inc.; Centre Communautaire de Châteauguay; Centre communautaire de Ferme-Neuve; Centre communautaire des femmes sud-asiatiques; Centre communautaire juridique de l'Estrie; Centre communautaire Val-Martin; Centre d'action bénévole D'Autray inc.; Centre d'action bénévole de Cowansville; Centre d'action bénévole de Grand-Mère; Centre d'action bénévole de Jonquière; Centre d'action bénévole de la MRC de Bécancour; Centre d'action bénévole de Nicolet; Centre d'action bénévole de Rimouski-Neigette; Centre d'action bénévole de Ville de Saguenay; Centre d'action bénévole des Chic-Chocs; Centre d'action bénévole du Grand-Châteauguay; Centre d'action bénévole du Granit; Centre d'action bénévole du Lac-St-Pierre; Centre d'action bénévole Émilie-Gamelin; Centre d'action bénévole Le Hauban; Centre d'action bénévole Saint-Alphonse-Nouvelle; Centre d'action bénévole Valcourt et région; Centre d'action bénévole Vallée-de-la-Matapédia; Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel — région Côte-Nord (CALACS); Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (calacs Estrie); Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel de Rimouski (CALACS); Centre d'aide aux personnes traumatisées crâniennes et handicapées physiques des Laurentides (CAPTCHPL); Centre d'aide pour hommes de Lanaudière – CAHL; Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de l'Abitibi-Témiscamingue (CAVAC-AT); Centre d'amitié autochtone de Québec; Centre d'amitié autochtone de Val d'Or; Centre d'animation, de formation et d'accompagnement (CAFA); Centre d'assistance et d'accompagnement aux plaintes de l'Abitibi-Témiscamingue; Centre d'assistance et d'accompagnement aux plaintes Bas St-Laurent; Centre de bénévolat de la Vallée-de-l'Or; Centre de bénévolat de Port-Cartier inc.; Centre de croissance d'Abitibi Ouest inc.; Centre de développement personnel et conjugal (CDPEC); Centre de femmes — Entre-Femmes — de Rouyn-Noranda; Centre de Femmes La Source inc.; Centre de femmes Aux quatre temps; Centre de femmes de Laval; Centre de femmes de Saint-Laurent; Centre de femmes du Pays de Maria-Chapelaine; Centre de femmes du Témiscamingue — Comité de la condition féminine au Témiscamingue; Centre de femmes Entre-Elles; Centre de femmes Îlot d'espoir; Centre de femmes La Marg'Elle inc.; Centre de femmes L'Éclaircie; Centre de femmes L'Érige; Centre de femmes Les Elles du Nord; Centre de femmes Les unes et les autres; Centre de femmes L'Essentielle; Centre de femmes L'Étincelle; Centre de femmes Liber'Elles; Centre de Femmes Marie-Dupuis; Centre de femmes Mieux-être de Jonquière; Centre de femmes Parmi elles; Centre de femmes Shawinigan; Centre de femmes Uni-Vers-Elles; **Centre de la petite enfance Abinodjic Miguam**; Centre de prévention du suicide de Rouyn-Noranda; Centre de recherche et d'information en consommation de Port-Cartier (CRIC); Centre de ressource de la troisième avenue; Centre de ressources en intervention populaire de l'Est Inc.; Centre de santé des femmes de l'Estrie – CSFE; Centre de santé et de services sociaux de la Vallée-de-l'Or; **Centre de Santé et de services sociaux de Lac-Saint-Jean Est**; Centre de santé et de services sociaux des Etchemins (CSSS); Centre de santé et de services sociaux du Granit; Centre de santé et de services sociaux du Rocher-Percé; Centre de santé et de services sociaux du Val-Saint-François; Centre d'éducation et d'action des femmes de Montréal; Centre d'éducation populaire Pointe-du-Lac-et-St-Étienne-des-grès; Centre d'entraide pour hommes de l'Estrie MomentHom; Centre d'entraide Racine-Lavoie; Centre des femmes de Charlevoix; Centre des femmes

## Suite des 1052 appuis

de Forestville; Centre des femmes de la Basse-Ville de Québec; Centre des femmes de la M.R.C. du Granit; Centre des femmes de Verdun; Centre des femmes du Ô Pays; Centre des femmes du Témiscouata; Centre des femmes du Val-St-François; Centre des femmes italiennes de Montréal; Centre des femmes La Parolière; Centre des Femmes L'Héritage – Louiseville; Centre des femmes Memphrémagog; Centre des femmes Rivière-des-Prairies; Centre des R.O.S.É.S de l'Abitibi-Témiscamingue; Centre des travailleuses en maisons privées; Centre des travailleuses et travailleurs immigrants; Centre d'information communautaire; Centre d'intégration au marché de l'emploi; Centre d'intégration physique L'Envol Inc.; Centre d'intervention budgétaire et sociale de la Mauricie (CIBES); **Centre d'organisation mauricien de services et d'éducation populaire de Trois-Rivières (COMSEP)**; Centre Émilie-Gamelin; Centre F.A.M. des Moulins (Femmes action dans son milieu); Centre des femmes Amiante; Centre des femmes Aux trois A; Centre des femmes Catherine-Leblond; Centre Femmes d'aujourd'hui; Centre Femmes de la Mitis; Centre Femmes La Jardilec; Centre Femmes L'Ancre; Centre Génération emploi; Centre In'Afu — centre d'animation jeunesse; Centre Info-femmes; Centre Inter-femmes inc.; Centre justice et foi; Centre Le Volet des femmes; Centre Horizon; Centre Multi-ressources de Lachine; Centre Rayons de femmes Thérèse-de-Blainville; Centre Regain de vie; Centre résidentiel et communautaire Jacques-Cartier; Centre ressources pour femmes de Beauport (CRFB); Centre social de la Croix-blanche; Centre St-Pierre; Centre Femmes aux Plurielles; Centre Femmes de Beauce inc.; Centre femmes du Grand-Portage; Centres Femmes aux 4 vents; Cercle des fermières de Macamic; Cible famille Brandon inc.; Club de l'âge d'or de Fugèreville; Club de l'amitié des handicapés — Secteur La Sarre; Club FADQ Les Pionniers de Beauport; Coalition des associations de consommateurs du Québec (CACQ); Coalition sherbrookoise pour le travail de rue; Coalition témiscouataine pour l'enrichissement collectif; Collectif Aliment-Terre; Collectif anti-pauvreté de Lanaudière; Collectif d'action populaire Richelieu-Yamaska (CAPRY); Collectif de lutte contre la pauvreté Centre-du-Québec; Collectif gaspésien pour un Québec sans pauvreté; Collectif pauvreté zéro — Solidarité populaire Richelieu-Yamaska; Collectif pour le libre choix de Sherbrooke; Collectif régional de lutte à l'itinérance en Outaouais (CRIO); Collectif régional de Québec (CLAP-03); Collectif régional d'éducation sur les médias d'information (CRÉMI); Collective de la Marie-Debout, centre d'éducation des femmes; Collective des femmes de Nicolet et région; Comité bénévole Tournesol Trécesson; Comité d'action de Parc-Extension de Montréal; Comité d'action des citoyennes et citoyens de Verdun (CACV); Comité d'action des non-syndiqué-es; Comité d'aide alimentaire des Patriotes (CAAP); Comité d'aide aux femmes Sourdes de Québec (CAFSQ); Comité de défense des droits sociaux de la Fédération CJA; **Comité de développement social de la Baie-James**; Comité de l'environnement de Chicoutimi; Comité de lutte à la pauvreté de Brome-Missisquoi; Comité des citoyens et citoyennes du quartier St-Sauveur (CCCQSS); Comité des personnes assistées sociales de Pointe-Saint-Charles; Comité des travailleurs et travailleuses accidentés de l'Estrie; Comité Intercongrégations de l'Est-du-Québec pour la justice sociale; Comité justice écologie tendresse (JET); Comité justice sociale (JPIC) des Ursulines de l'Est-du-Québec; Comité justice sociale des Soeurs auxiliaires; Comité logement / pauvreté Matawini; Comité logement d'aide aux locataires; Comité logement de la Petite-Patrie; Comité logement de Valleyfield; Comité logement Rimouski-Neigette; Comité logement Rosemont; Comité logement Trois-Rivières; Comité missionnaire paroissial; Comité municipal de Laniel; Comité régional estrien pour un Québec sans pauvreté; Comité régional pour un Québec sans pauvreté Saguenay-Lac-St-Jean; Commission de la santé et des services sociaux des Premières nations Québec-Labrador (CSSSPNQL); **Commission scolaire du Lac-Témiscamingue**; Communauté Agapè; Communauté des sœurs de la Charité d'Ottawa; Comptoir Recyc-Dons; Comptoir St-Pierre; Concert'Action Femmes Estrie; Concertation jeunesse Matawinie; Concertation régionale des organismes communautaires de l'Abitibi-Témiscamingue; **Confédération des syndicats nationaux (CSN)**; Confédération des Syndicats Nationaux (CSN)- Conseil central du Montréal-métropolitain; **Conférence régionale des élus de l'Abitibi-Témiscamingue (CRÉ — Abitibi-Témiscamingue)**; Conférence religieuse canadienne (CRC); Connexion emploi ressources femmes; Conseil central CSN-Estrie; Conseil central de la Gaspésie et des îles-de-la-Madeleine (CSN); Conseil central de Québec-Chaudière-Appalaches (CSN 03-12); Conseil central des syndicats nationaux de l'Outaouais (CSN); Conseil central du Saguenay-Lac-St-Jean; Conseil Communautaire Solidarités Villeray; Conseil des aveugles de Memphrémagog; Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail; Conseil diocésain de la condition des femmes — diocèse Rouyn-Noranda; Conseil paroissial de pastorale de la paroisse St-Germain de Rimouski; Conseil régional FTQ Estrie; Coopérative de services à domiciles de l'Estrie; Coopérative de travail ATENA; Coopérative des travailleurs CHNC (610 AM 1150); Coopérative d'habitation de La Fontaine de Lac-Mégantic; Coopérative d'habitation des Pins; Coopérative d'habitation La Corvée; Coopérative d'habitation La Rive Gauche; Coopérative d'habitation La Volière de Granby; Corporation des Fêtes pour tout le monde; Corporation Ascot en santé; Corporation de défense de droits sociaux de Lotbinière; Corporation de développement communautaire — CDC De La Pointe — région Est de Montréal; Corporation de développement communautaire (CDC) de Lévis; Corporation de développement communautaire (CDC) de Vaudreuil-Dorion; Corporation de développement communautaire (CDC) des Sources; Corporation de développement communautaire (CDC) Haut-Richelieu-Rouville; Corporation de développement communautaire d'Amos; Corporation de développement communautaire de Brome-Missisquoi; Corporation de développement communautaire de la MRC de Maskinongé; Corporation de développement communautaire de Laval (CDC); Corporation de développement communautaire de Memphrémagog; Corporation de développement communautaire de Sherbrooke; Corporation de développement

## Suite des 1052 appuis

communautaire de Trois-Rivières; Corporation de développement communautaire de la Vallée-de-la-Matapédia; Corporation de développement communautaire des Bois-Francis inc.; Corporation de développement communautaire des Chenaux; Corporation de développement communautaire des Hautes-Laurentides (CDC); Corporation de développement communautaire des Maskoutains; Corporation de développement communautaire du Granit; Corporation de développement communautaire du Haut-Saint-François; Corporation de développement communautaire du Roc; Corporation de développement communautaire LSJ Est; Corporation de La maison Dumulon; Corporation Dignité Travail 35+ de Charlesbourg; Corporation du transport public adapté d'Abitibi-Ouest; Corporation Jeunesse Memphrémagog; Corporation municipale du Canton Launay; Corporation de développement de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelles du Témiscamingue; **CPE Bambin Câlin**; CPE Les Petits Chatons Inc; CREDIL – Lanaudière; Croissance-Travail; CRRI (Centre de ressourcement de réinsertion et d'intervention); CSD-Estrie, Centrale des syndicats démocratiques, région Estrie; CSSS des Aurores-Boréales; CSSS du Lac-Témiscamingue; CSSS du Sud de Lanaudière; CSSS-IUGS (Centre de la santé et des services sociaux -Institut universitaire de gériatrie de Sherbrooke); CTAHSM — Auto-Bus service de transport adapté et service de transport collectif; Cuisine collective Bouchée Double de Memphrémagog; Développement communautaire Unile inc.; Développement et Paix — conseil diocésain de Gatineau-Hull; Diocèse de Gaspé; Diocèse de Rouyn-Noranda; Droit de cité; Droits Devant; Droits et recours santé mentale Gaspésie-les-îles; École de Cléricy-Mont-Brun-Destor; École d'Alembert; École secondaire de Bromptonville, les Frères du Sacré-Cœur; ÉMISS-ère; Entraide Le Rameau de Rimouski; Entraide pour Monoparentales et familles recomposées du Suroît (EMFRS); Entraide Solidarité Bellechasse; **Entrée Libre**; Épilepsie Gaspésie-Sud; Équipe diocésaine de solidarité sociale du Lac-St-Jean; Équipe interdisciplinaire SIPPE du CSSS Rouyn-Noranda; Espace Bois-Franc; Espace Val d'Or; Espoir Rosalie; Exécutif de l'APTS du CSSS de Bordeaux-Cartierville-St-Laurent; Exécutif local de l'APTS du CSSS Témiscouata; Exécutif local de l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux du CSSS Champlain; Exécutif local de l'APTS des Basques; Exécutif local de l'APTS du CSSS de Rimouski; Exécutif local de l'APTS du CSSS du Rocher-Percé; Fabrique de Bonaventure (secteur pastoral); Fabrique de la paroisse Ste-Trinité; Family Ties New Carlisle; **Fédération autonome du collégial (FAC)**; Fédération des associations des familles monoparentales et recomposées du Québec (FAFMRO); Fédération des enseignantes et enseignants de CEGEP (CSQ); **Fédération des Femmes du Québec (FFQ)**; Fédération des locataires de HLM du Québec (FLHLMQ); Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec — Conseil régional FTQ Bas St-Laurent — Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine; **Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)**; Fédération du personnel de soutien de l'enseignement supérieurs (FPSES) (CSQ); Fédération du personnel de soutien scolaire (FPSS-CSQ); **Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ)**; Fédération étudiante de l'université de Sherbrooke (FEUS); **Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ)**; Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec (FIQ); Fédération lavalloise des OSBL d'habitation; Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec (FNEEQ-CSN); **Fédération québécoise des organismes communautaires famille**; Femmes de Mékinac; Femmes du monde à Côte-des-Neiges; Femmes en mouvement inc.; Fondation Béati; Formation Clef Mitis-Neigette; Foyer des jeunes travailleurs et travailleuses; **Front commun des personnes assistées sociales du Québec (FCPASQ)**; **Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU)**; **Front de défense des non-syndiqués**; GALOP — Groupe d'aménagement de logements populaires de Lanaudière; Gîte jeunesse; GRAP de Chaudière-Appalaches; GRAP Montmagny — Groupe d'action contre la pauvreté Montmagny-L'Islet; Groupe Alpha des Etchemins; Groupe d'action bénévole Ensemble; Groupe de réflexion et d'action sur la pauvreté de Lévis (GRAP Lévis); Groupe d'entraide En toute amitié; Groupe d'information et de défense des droits sociaux (G.I.D.D.S); Groupe I.M.A.G.E. Abitibi-Témiscamingue; Groupe Io; Groupe Ressources du plateau Mont-Royal; Groupe Solidarité Justice; Groupes d'action bénévole en maintien à domicile d'Abitibi Ouest inc.; **H.O.P.E Helping Other People Effectively**; H.U.L. — Hébergement d'urgence Lanaudière; Halte La Ressource; Halte-Femmes Montréal-Nord; **Handi-Capable**; Han-Droits; Illusion-Emploi; Impact Emploi-CJE de l'Érable; Inclusion; Info-éveil de Matane; **Jardin collectif La Tomate Joyeuse**; Jeunes actifs du monde; Jeunesse ouvrière chrétienne — région de Montréal (JOC); **Jeunesse ouvrière chrétienne nationale du Québec (JOC Nationale)**; JOC (Jeunesse ouvrière chrétienne du Saguenay-Lac-St-Jean); Joujouthèque Basse-ville; Journal de rue Le Nouvel Espoir; La Barre du Jour; La C.L.É. — Centre de lecture et d'écriture d'Alma; La Chaudronnée de l'Estrie inc.; La Clé en éducation populaire de Maskinongé; **La Coalition des tables régionales d'organismes communautaires**; La Congrégation du St-Esprit; La Coopérative de services multiples de Lanaudière; La Corbeille Bordeaux-Cartierville; La Corne d'abondance — entraide alimentaire et solidarité; La Corporation de la maison de répit-dépannage La Chrysalide; La Courtepointe; La Croisée de Longueuil; La Débrouille — maison d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale de Rimouski; La Gigogne; La Grande Table; La Jarnigoine — Centre d'alphabétisation de Villeray; La maison d'aide et d'hébergement L'Émergence; La maison d'Aurore; La maison de la famille de Bellechasse; La maison de la famille de Brossard; La maison de la famille du Pontiac; La maison de la famille MRC Bonaventure; La maison de l'action bénévole de l'Or Blanc inc.; La maison de l'Amitié; La maison de quartier Villeray; La maison des familles de Chicoutimi; La maison des femmes de la région de Rimouski; La maison des femmes des Bois-Francis; La maison des Grands-Parents de Sherbrooke; La maison des Grands-Parents de Villeray; La maison des jeunes de Plessisville inc.; La maison des jeunes du

## Suite des 1052 appuis

Témiscamingue; La maison des jeunes Jeunesse Unie; La Maison du Compagnon de La Sarre inc.; La maison du Goéland; La maison du Tournant; La maison Tangente; La maisonnette des Parents; La Marée des Mots; La Méridienne; La Mosaïque-association interculturelle et d'accueil des immigrants de l'Abitibi-Témiscamingue; La Mouvance, centre de femme de Saint-Eustache; La Passerelle — centre de femmes de la MRC du Haut-Saint-François; La Passerelle, association de parents et amis de la personne atteinte de maladie mentale; La petite bouffe des Frontières; La petite maison de la Miséricorde; La Piaule de Val-d'Or inc.; La place des Jeunes l'Intervalle; La Relance inc; La rencontre Châteauguoise; La Rescousse, association de familles et amis de la personnes atteinte de maladie mentale de la MRC d'Abitibi; La Ribambelle CPE; La Ruche Aire Ouverte; La Sécurité alimentaire inc.; La Sentin'Elle — regroupement des femmes (Cap-aux-Meules); La Soupape maison des jeunes; La Source -table de solidarité anti-pauvreté de Charlesbourg; La Station de l'aventure, maison de la famille; La Table ronde des OVEP de l'Estrie (TROVEPE); La Table ronde des OVEP de l'Outaouais; La TOSC (Table de concertation des organismes sociocommunautaires du territoire du CLSC La Source comté Charlesbourg); La Traverse, maison d'accueil; **La Troupe À Cœur ouvert inc.**; l'A.R.C.H.E. de l'Estrie; L'ABC des Hauts Plateaux; L'ABC des Manoirs; L'ADOberge; L'Alliance des Femmes; L'Alliance des professionnelles en soins de santé d'Amos (FIQ); L'Antre-Temps; L'Arbre de vie de Rimouski; L'Arc-en-Soi La Sarre inc.; L'Arrêt-Source; L'Arrimage; L'Association de parents d'enfants trisomique 21 Lanaudière (A.P.E.T.L.); L'Association des aidants (es) naturels (les) du Bassin Maskinongé — Mains Tendres; L'Association des citoyennes averties d'Alma; L'Association des TCC & ACV de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine; L'Association étudiante du Cégep de Sainte-Foy; L'Autre Avenue; L'Autre Versant — alternative en santé mentale; L'Avant-garde en santé mentale; Le centre de femmes Centr'Elles — comité d'action des femmes d'Avignon inc.; Le Centre populaire de Roberval; Le Coin Alpha — groupe populaire en alphabétisation; Le Garde-manger pour tous; Le Nordest, centre d'action bénévole; Le Phare- source d'entraide; Le Pilier- l'association des traumatisées crâniens de l'Abitibi-Témiscamingue; Le Plaisir des Mots; Le Pont de Rouyn-Noranda; Le regroupement des sans emploi de la MRC de l'Érable; Le Répit du passant de Rimouski; Le réseau communautaire d'aide aux alcooliques et autres toxicomanes; Le Sac à mots ; Le Square Rosemont; Le Syndicat des enseignantes et enseignants du cégep de Victoriaville; Le Toit de l'Amitié inc.; Le Trait d'union de La Sarre; Le Tremplin 16-30; Le Visage pour les services communautaires de la paroisse St-Eustache; L'Écho des femmes de la Petite-Patrie; Les Amis du rayon d'or; Les ateliers cinq épices; Les Cuisines collectives de Matha; Les Ficelles de l'emploi; Les Frigos Pleins de Bellechasse; Les Gens oubliés de Notre-Dame-d'Hébertville; Les Grands Frères et Grandes Sœurs de l'Abitibi-Ouest; Les habitations L'Escalier de Montréal; Les Habitations Populaires de l'Est Inc.; Les Intrépides de Rouyn-Noranda inc.; Les jeunes du coin d'Ascot, Flash — Maison de jeunes; Les nouveaux sentiers de la MRC de l'Islet; Les Soeurs de Notre-Dame-Auxiliatrice; Les Tabliers en folie de Richmond; Les travailleuses sociales et les travailleurs sociaux de la région Abitibi-Témiscamingue / Nord-du-Québec (08-10); L'Escale de l'Estrie; L'Essentiel des Etchemins; Libre Espace Orléans inc.; L'Oasis de Lotbinière inc.; Local des jeunes des Jardins Fleuris; Local des jeunes du centre-ville de Chicoutimi; Localité de Valcanton; Localité de Villebois; Logem'entraide de Saguenay; L'Organisme communautaire Horizon nouveau; **L'R des centres de femmes du Québec**; Ludolettre, Centre d'éducation populaire et organisme communautaire famille; M.A.I.N.S Bas-St-Laurent; Madame prend congé -centre de femmes de Pointe-St-Charles; Maison Alonzo-Wright de Gatineau; Maison communautaire Missinak; Maison d'aide et d'hébergement Le Nid; Maison des jeunes L'Évasion inc.; Maison de la famille contre Vents et Marées; Maison de la famille de Bois-Des-Filion; Maison de la famille de Longue-Rive; Maison de la famille de Lotbinière; Maison de la famille de Malartic; Maison de la famille de Rouyn-Noranda; Maison de la famille de Val d'Or inc.; Maison de la famille du Nord; Maison de la famille La Sarre; Maison de la famille Memphrémagog; Maison de la famille Parenfant Gaspé; Maison des parents de Matawinie Ouest; Maison des familles de la Matapédia; Maison des familles de l'Érable; Maison des femmes de Drummondville; Maison des femmes de Québec; Maison des jeunes Au cœur des montagnes; Maison des jeunes Au point 14-18 inc. de Danville; Maison des jeunes de Caplan; Maison des jeunes des Îles-de-la-Madeleine; Maison des jeunes du Bas-St-François; Maison des jeunes La Sarre inc.; Maison des jeunes L'Atome de Stoneham; Maison des jeunes Le Trait d'union; Maison des jeunes L'Escapade de Val-Bélair; Maison des Jeunes L'Intermède de Gaspé; Maison des jeunes Station Jeunesse; Maison des mots des Basses-Laurentides; Maison d'Haïti; Maison d'hébergement jeunesse Roland-Gauvreau – Joliette; Maison d'hébergement La Re-Source de Châteauguay; Maison d'hébergement L'Envolée; Maison d'hébergement L'Équinoxe; Maison Hina; Maison Isa (centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel) (CALACS); Maison Jeunes-Est; Maison L'Esther; Maison Mikana; Maison populaire de Joliette; Maison pour femmes immigrantes; Maison Raymond Roy, Auberge du cœur; Maison St-André Abitibi-Ouest; Malartic en Santé; Manne du Jour inc.; **Médecins québécois pour le régime public**; Membres du conseil d'administration de la Province Marguerite-Bourgeois de la Congrégation Notre-Dame; Mères et monde; Moisson Alma; Moisson Estrie — la banque alimentaire régionale; **Moisson Québec**; Moisson Rimouski-Neigette inc.; Moisson Rive-Sud; Mouvement action chômage Lac-St-Jean; Mouvement action communautaire Bas-St-Laurent; **Mouvement ATD Quart-Monde Canada**; Mouvement d'éducation populaire autonome de Lanaudière (MÉPAL); Mouvement d'éducation populaire en action communautaire (MÉPAC -02- Saguenay); Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec (MEPACQ); Mouvement des chômeuses et chômeurs de l'Estrie; Mouvement des étudiantes et étudiants en service social de l'Université Laval; Mouvement des travailleuses et travailleurs chrétiens de Montréal (MTC);

## Suite des 1052 appuis

Mouvement des travailleuses et travailleurs chrétiens national (MTC); Mouvement Personne d'abord de Sainte-Agathe des Monts; Mouvement Personne d'abord du Québec-métropolitain; **MRC d'Abitibi**; Municipalité d'Authier-Nord; Municipalité de Baie-James; Municipalité de Barraute – Abitibi; Municipalité de Chazel; Municipalité de Dupuy; Municipalité de La Corne; Municipalité de La Doré; Municipalité de La Motte; Municipalité de la Paroisse de Saint-Lambert; Municipalité de La Rédemption; Municipalité de La Reine; Municipalité de Trinité-des-Monts; Municipalité de Lamarche; Municipalité de L'Ascension de-Notre-Seigneur; Municipalité de Nédélec — comté Témiscamingue; Municipalité de Notre-Dame-du-Nord; Municipalité de Padoue; Municipalité de Palmarolle; Municipalité de Péribonka; Municipalité de Port-Daniel-Gascons; Municipalité de Poularies; Municipalité de Preissac; Municipalité de Price; Municipalité de Racine; Municipalité de Rapide-Danseur; Municipalité de Rémigny; Municipalité de Rivière-Éternité; Municipalité de Saint-Augustin; Municipalité de Saint-Bruno; Municipalité de Saint-Donat; Municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc; Municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière; Municipalité de Saint-Marc-de-Figuery; Municipalité de Saint-Marcellin; Municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski; Municipalité de Saint-Siméon; Municipalité de Saint-Valérien; Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana; Municipalité de Taschereau; Municipalité de Val-Saint-Gilles; Municipalité Des Hauteurs; Municipalité du Canton de Cloridorme; Municipalité du Canton de Hope; Municipalité du Canton de Saint-Camille; **Municipalité régionale de comté de Témiscamingue**; Municipalité Sainte-Hélène de Mancebourg; Municipalité de Sainte-Hedwidge.; Nouvel Essor; O.S.M.O.S.E — Organisation pour la santé mentale oeuvrant à la sensibilisation et à l'entraide; ODVC — Office diocésain de la Vie Consacrée; Office de la pastorale sociale-diocèse de Montréal; Office municipal d'habitation de Cowansville; **Office municipal d'habitation de la ville de Rimouski**; OGPAC — Organisme gaspésien des personnes atteintes de cancer (1984) inc.; **Ordre professionnel des travailleuses et travailleurs sociaux du Québec (OPTSQ)**; Organisation d'aide aux sans-emploi du Sud-Ouest de Montréal (ODAS); Organisme régional de développement Éduco-Témis (ORDET); P.H.A.R.S.; Parents uniques des Laurentides; Parents Branchés Lac-St-Jean Est; Paroisse Notre-Dame-de-l'Eau-Vive; Paroisse Sacré-Coeur de Chicoutimi; Paroisse Saint-Eustache; Partagence; Passages; Pastorale sociale Ahuntsic; Pastorale sociale Côte-des-neiges; Pastorale sociale de Villeray; Patro Le Prévost; Pères séparés inc.; Personnel enseignant de l'École St-Joseph; Place des hommes; PLAIDD-BF; Plein droits de Lanaudière; Point d'appui; Point Jeunesse du Granit; POPCO Inc.; Pour tous les bouts de chou; Présence Lotbinière; Pro-Déf Estrie (promotion et défense des droits en santé mentale); Programme d'apprentissage expérimental par l'intervention communautaire (PAEIC); **Projet Genèse**; Projet Le Pont; Promotion handicap Estrie inc.; R.A.F.A.L (Regroupement action famille à Lac St-Charles); **Radio Basse-Ville CKIA — FM 88,3**; RAPSIM; Rayon de soleil de l'Estrie; Regroupement contre l'appauvrissement de Rimouski-Neigette; RDDS Shawinigan; Refuge jeunesse Malartic; **Regroupement autonome des jeunes (RAJ)**; Regroupement bénévole de Montcalm; Regroupement des associations de personnes handicapées de l'Abitibi-Témiscamingue (RAPHAT); Regroupement de défense des droits sociaux (R.D.D.S) de Drummond; Regroupement d'éducation populaire d'Abitibi-Témiscamingue (REPAT); Regroupement d'entraide des personnes assistées sociales de Rouyn-Noranda (REPAS-RN); Regroupement des accidentés de la Montérégie; Regroupement des assistées sociales et assistés sociaux du Témiscouata; Regroupement des Auberges du cœur du Québec; **Regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec (RCLALQ)**; Regroupement des compagnies résidentes Centre des arts de la scène Jean-Besré; Regroupement des CPE 08-10 (RCPE 08-10); **Regroupement des CPE de Québec et Chaudière-Appalaches**; Regroupement des cuisines collectives de Francheville; Regroupement des cuisines collectives du Québec (RCCQ); Regroupement des femmes de la Côte-Gaspé; Regroupement des femmes de la région de Matane; Regroupement des femmes de l'Abitibi-Témiscamingue; Regroupement des femmes sans emploi du nord de Québec (ROSE du Nord); **Regroupement des groupes populaires en alphabétisation du Québec (RGPAQ)**; Regroupement des organismes communautaires d'Abitibi-Ouest (ROCAO); Regroupement des organismes communautaires de la Vallée-de-l'Or; Regroupement des organismes communautaires de Rouyn-Noranda (ROC-RN); Regroupement des organismes communautaires des Laurentides; Regroupement des organismes communautaires du Témiscamingue (ROCT); Regroupement des organismes communautaires et alternatifs en santé mentale du Bas-du-Fleuve; Regroupement des organismes de personnes handicapées de la région 03 (ROP-03); Regroupement des personnes aidantes de Lotbinière; Regroupement des personnes aidantes naturelles du Rouyn-Noranda régional; **Regroupement des ressources alternatives en santé mentale du Québec (RRASMQ)**; Regroupement des sans emplois de l'Abitibi-Témiscamingue; Regroupement des sans-emplois de Victoriaville; Regroupement des séparées, séparés et divorcées, divorcés de l'Ouest (RSDO); Regroupement des usagers du transport adapté de Châteauguay (RUTAC); Regroupement des usagers du transport adapté de Sherbrooke Métropolitain (RUTASM); Regroupement des usagers du transport adapté et collectif du Saguenay; Regroupement Femmes Valcanton; Regroupement information logement (RIL); Regroupement interprofessionnel des intervenants retraités des services de santé de l'Abitibi-Témiscamingue (RIIRS-AT); Regroupement pour la défense des droits sociaux de la région de Nicolet inc. (RDDS de Nicolet); **Regroupement québécois des intervenants et des intervenantes en action communautaire, en CLSC et en Centres de santé (RQIIAC)**; Regroupement régional en développement social 02 (RRDS 02); Religions pour la paix Québec; REMDUS — Regroupement des étudiantes et des étudiants de maîtrise, de diplôme et de doctorat de l'Université de Sherbrooke; Re-Nou-Vie Repère (Relation d'entraide pour une parentalité renouvelée); Réseau de vigilance de l'Abitibi-

## Suite des 1052 appuis

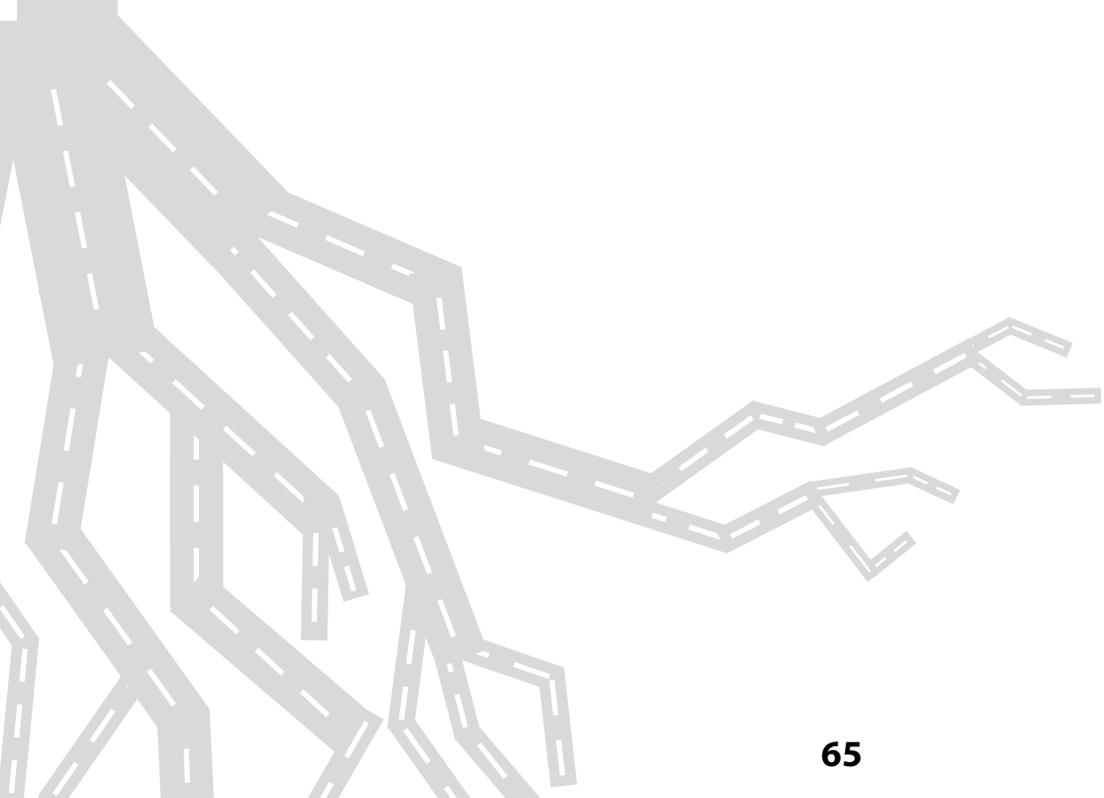
Témiscamingue; Réseau des Forums André-Naud; **Réseau du Forum social de Québec Chaudière-Appalaches**; Réseau habitation Femmes; Ressource Aide Alimentaire; Ressource d'aide aux personnes handicapées Bas St-Laurent/Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine; Ressource F.A.I.R.E de Trois-Rivière; Ressource pour personnes handicapées Abitibi-Témiscamingue / Nord-du-Québec; Ressources alternatives des jeunes de Bellechasse; RFMRL — Regroupement des familles monoparentales et recomposées de Laval; RIAPAS; ROC Estrie; ROCGÎM (Regroupement des organismes communautaires de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine; SATED-AT (Société de l'autisme et des autres troubles envahissants du développement de l'Abitibi-Témiscamingue); Satellite; **Secrétariat de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador (APNQL)**; SEECR (Syndicat des enseignantes et enseignants du Cégep de Rimouski); Séjour La Bonne Œuvre; SEP — Service d'entraide Passerelle; Service alimentaire et aide alimentaire (SAAB); Service alimentaire La Recette; Service budgétaire de la Baie-et-du-Bas-St-Laurent; Service budgétaire et communautaire de Chicoutimi inc; Service budgétaire Lac-Saint-Jean-Est; Service budgétaire populaire de Saint-Félicien; Service budgétaire populaire des Sources; Service d'aide 23 — centre d'action bénévole; Service de la présence de l'Église dans le milieu; Service de nutrition et d'action Communautaire – SNAC; Service de transition en emploi; Service Entraide Basse-Ville inc.; Service d'entraide de St-Jean-Chrysostome inc.; Service d'hébergement St-Denis — Auberge du cœur; Signée Femmes; Société Alzheimer de la Vallée-de-l'Or; Société Alzheimer de Rouyn-Noranda; Société d'aide au développement des collectivités (SADC) d'Abitibi-Ouest; Société d'intervention urbaine Chicoutimi-Jonquière inc.; **Société St-Vincent-de-Paul de Montréal**; Solidarité Ahuntsic; Solidarité populaire Estrie; Solidarité populaire Richelieu-Yamaska; Solidarité Quart Monde Sherbrooke; Solutions Budget plus; Source alimentaire Bonavignon; Source de vie de St-Gabriel; Sources Vies, familles monoparentales et recomposées de Beauport; Soutien à l'entrepreneuriat féminin de l'Abitibi-Témiscamingue; Spot Jeunesse de Sherbrooke; Squat Basse-Ville; SSMU — Association étudiante de l'Université McGill; Susan Gonthier & Associés inc. syndics et conseillers en solvabilité; **Syndicat de la fonction publique du Québec (SFPQ)**; Syndicat de l'enseignement de Champlain; Syndicat de l'enseignement de la région de la Mitis; Syndicat de l'enseignement de la région de Vaudreuil (SERV); Syndicat de l'enseignement de l'Estrie; Syndicat de l'enseignement des Deux-Rives (SEDR-CSQ); Syndicat de l'enseignement du Bas-Richelieu; Syndicat de l'enseignement du Grand-Portage; Syndicat de l'enseignement du Lac-Saint-Jean (CSQ); Syndicat de l'enseignement du Saguenay (CSQ); Syndicat des professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec (section N-06 SPGQ); Syndicat des avocates et avocats de l'aide juridique de l'Estrie; Syndicat des employés de soutien du CÉGEP de la Gaspésie et des Îles (CSN); Syndicat des enseignantes et enseignants du CÉGEP de l'Abitibi-Témiscamingue; Syndicat des enseignantes et enseignants de la Riveraine; Syndicat des infirmières, infirmières auxiliaires et inhalothérapeutes de l'Est du Québec (SIEQ — CSQ); Syndicat des infirmières, inhalothérapeutes et infirmières auxiliaires de Laval (SIIAL-CSQ); Syndicat des professeures et professeurs du Collège Édouard-Montpetit; Syndicat des professeurs du cégep de Sainte-Foy; Syndicat des professionnelles en soins infirmiers et cardio-respiratoires du CS Domaine-du-Roy (SPSICR); Syndicat des professionnelles et professionnels des commissions scolaires du Grand-Portage; Syndicat des professionnelles et professionnels scolaires de la Montérégie; Syndicat des travailleurs et travailleuses du CSSS Maria-Chapelaine (FSSS-CSN); Syndicat du personnel enseignant Cégep de la Gaspésie et des Îles-à-Gaspé; Syndicat du personnel enseignant du cégep de Sherbrooke – CSN; Syndicat du personnel professionnel du cégep de l'Outaouais (CSQ); Syndicat du personnel professionnel du cégep de Sherbrooke (CSQ); Table d'action contre la pauvreté de l'Abitibi-Témiscamingue; Table d'action contre l'appauvrissement de l'Estrie; Table de concertation de La Motte; Table de concertation de Laval en condition féminine (TCLCF); Table de concertation des groupes de femmes du Bas-St-Laurent; Table de concertation des groupes de Femmes Saguenay-Lac St-Jean – RÉCIF-02; Table de concertation du mouvement des femmes de la Mauricie; Table de concertation en itinérance de Saguenay; Table de concertation en sécurité alimentaire du Lac-Saint-Jean-Est; Table de concertation en sécurité alimentaire de la MRC Vallée-de-l'Or; **Table de concertation sur la faim et le développement social du Montréal métropolitain**; Table de concertation sur l'itinérance de Sherbrooke; Table de réflexion et d'action de retraités et d'ainés (TRARA); Table d'entraide de Saint-Hubert; Table des aînés d'Abitibi-Ouest; Table des groupes de femmes de Montréal; Table des groupes populaires Baie-Comeau-Hauterive; Table familles Charlevoix (0-5 ans); **Table nationale des corporations de développement communautaire (TNDCDC)**; Table régionale de concertation des personnes âgées de l'Abitibi-Témiscamingue; Table régionale des centres de femmes de Montréal métropolitain / Laval (TRCFMML); Table régionale des organismes communautaires — Centre-du-Québec/Mauricie (TROC); Table régionale des organismes communautaires de Lanaudière (TROCL); Table d'action intersectorielle du programme de services intégrés pour la petite enfance et les familles de Rouyn-Noranda; Théâtre des Petites lanternes; Théâtre du Tandem; TRAIC jeunesse; Transports collectifs, MRC de Maskinongé; Travail de rue Terrebonne; **Union des consommateurs du Québec**; Unité Domrémy d'Asbestos; Unité Domrémy de Val-D'Or; Unité locale APTS du CSSS des Sources; **Ville d'Alma**; Ville de Cap-Chat; Ville de Desbiens; Ville de Dolbeau-Mistassini; Ville de La Sarre; Ville de Macamic; Ville de Normandin; Ville de Percé; Violence info; Virage santé mentale; Zone libre Memphrémagog; Centre de santé de Témiscaming; CSSS de Rouyn-Noranda; Commission scolaire du Lac-Abitibi; Concept alpha de Rouyn-Noranda; MRC d'Abitibi-Ouest; Rouyn-Noranda, villes et villages en santé; Table intersectorielle personnes âgées Rouyn-Noranda; Transport adapté du Témiscamingue; Ville de Rouyn-Noranda.



## **Pour des mesures urgentes**

Si les gouvernements successifs tardent à mettre en œuvre les mesures d'envergure que nécessite une lutte énergique à la pauvreté, du moins doivent-ils de toute urgence mettre fin aux discriminations et aux dénis de droit les plus criants.

Depuis de nombreuses années, le mouvement citoyen québécois qui lutte pour l'élimination de la pauvreté réclame des mesures immédiates pour commencer à assurer la réalisation des droits économiques, sociaux et culturels. Ces revendications sont portées par diverses organisations et appuyées par le Collectif pour un Québec sans pauvreté. Elles donnent lieu à de nombreuses actions, souvent hautes en couleur, pour exiger que le gouvernement les mette en œuvre.



## **Mettre fin aux catégories à l'aide sociale, ramener toutes les prestations d'aide de dernier recours au barème de la solidarité sociale et compenser les frais supplémentaires engendrés par les limitations fonctionnelles**

Avec les catégories à l'aide sociale, le gouvernement a créé de toutes pièces un enjeu trompeur. Sous prétexte d'incitation à l'emploi, il classe les personnes prestataires d'aide sociale selon leurs « contraintes à l'emploi ». Cette catégorisation ne tient pas la route : outre qu'elle est établie selon des critères nettement inadéquats, elle crée et alimente des préjugés contraires à la dignité des personnes et elle masque le vrai problème : l'insuffisance du soutien financier offert à l'aide sociale, qui bafoue le droit à un revenu décent pour touTEs. La prestation de base, à 6 804 \$/an, ne s'élève qu'à la moitié du montant nécessaire pour se procurer les biens et services de première nécessité, soit 13 972 \$/an.

Le 18 novembre 2009, le Front commun des personnes assistées sociales du Québec (FCPASQ) a déposé une pétition de près de 10 000 signatures demandant à l'Assemblée nationale et au gouvernement d'abolir les catégories en fonction de l'aptitude au travail pour les prestations d'aide sociale. Plus de 312 organisations ont aussi appuyé cette campagne visant à mettre fin aux catégories à l'aide sociale.

Abolir les catégories signifie relever toutes les prestations d'aide sociale au niveau – encore insuffisant – de la contrainte sévère à l'emploi, et compenser par un montant supplémentaire les coûts entraînés par les limitations fonctionnelles. Cette prestation ne devrait être coupée sous aucun prétexte.

C'est la première urgence dans un combat sérieux contre la pauvreté.



Front commun  
des personnes  
assistées sociales  
du Québec

Fin des  
catégories

ARRÊTEZ LA  
CULTE DE  
LA PENSION  
ALIMENTAIRE

PLEINE  
INDEXATION  
PRÉVUE DANS LA  
LOI

**Le Front commun des  
personnes assistées sociales du  
Québec vous invite à manifester  
pour réclamer au gouvernement  
les 3 mesures urgentes**

OU: AU PARLEMENT (SUR LE BOUL. RENÉ-LÉVESQUE)  
QUAND: 19 NOVEMBRE À 14H  
QUOI: MANIFESTATION NATIONALE POUR REVENDIQUER  
LES 3 MESURES URGENTES ET POUR DÉVOILER LA PLATE-  
FORME DE REVENDICATIONS DU FRONT COMMUN DES  
PERSONNES ASSISTÉES SOCIALES DU QUÉBEC



« Il n'est pas surprenant que 50 % des ménages aidés par des banques alimentaires disent que l'aide sociale constitue leur principale source de revenu. Le programme, presque sans aucune exception, donne trop peu pour survivre. »

### Banques alimentaires Canada

*BILAN-FAIM 2009 : p.12*

**« Jouer au yo-yo entre le travail, les mesures et l'aide sociale, c'est un labyrinthe sans issue, on revient toujours à la case départ. »**

### Anonyme

*Femmes assistées sociales : la parole est à nous!  
Front commun des personnes assistées sociales du Québec (FCPASQ), 2006*

« Nous exigeons l'abolition des catégories à l'aide sociale – "apte et inapte à l'emploi" – afin de lutter contre les préjugés et pour garantir à toute personne un revenu minimal qui assure la couverture des besoins vitaux dans le respect de sa dignité. Ce montant devra faire l'objet d'une indexation annuelle automatique. »

### Marche mondiale des femmes 2010

*Troisième action internationale de la Marche mondiale des femmes 2010*

**« Ce qui serait idéal, ce serait d'augmenter les prestations d'assistance sociale afin que nous puissions vivre de façon plus humaine. Cela diminuerait le stress, et ça servirait à améliorer notre situation. Je pourrais mettre des choses en place pour trouver un meilleur travail (prendre des cours par exemple). »**

### Josée, La Collective des femmes de Nicolet

*La pauvreté : un enfer privé, une affaire publique, L'R des centres de femmes du Québec, 2008*

« Par la présente, nous vous [ministres S. Hamad et Y. Bolduc] demandons d'abolir ces catégories de l'aide sociale et, par le fait même, de retirer aux médecins la responsabilité de juger ces inaptitudes. La façon la plus simple d'atteindre cet objectif nous semble l'instauration d'un revenu minimal d'insertion garanti qui pourrait être fixé dans un premier temps, comme le FCPASQ le suggère, au montant actuel octroyé aux personnes en incapacité permanente soit 858 \$/mois. »

### Appui de dix médecins du centre affilié universitaire CSSS Jeanne-Mance à la demande du Front commun des personnes assistées sociales du Québec (FCPASQ).

*« Abolir les catégories APTEs et INAPTEs à l'aide sociale », revue du Cremis, 2009, vol. 2, no 4 : p. 4-6*

« La Commission recommande :

5. Que les barèmes d'aide sociale soient fixés en fonction des besoins de base pour assurer un niveau de vie décent aux personnes ciblées, et non en fonction du type de programme mis en place.

6. Que ces barèmes ne soient pas de simples barèmes de survie mais qu'ils assurent l'exercice de l'ensemble des droits de la personne. »

### Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse

*Mémoire sur le projet de loi no 57 (Loi sur l'aide aux personnes et aux familles), septembre 2004, p. 14*

« Le Comité prie instamment l'État partie de fixer l'assistance sociale à un niveau tel qu'il garantisse la réalisation d'un niveau de vie suffisant pour tous. (Recommandation 191) »

### **Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unies**

*Rapport sur les trente-sixième et trente-septième sessions, 2007 : p. 32*

« L'OPTSQ recommande :

Que soit reformatée la loi sur l'aide sociale pour abolir les catégories de prestataires et normaliser le tout au niveau le plus haut. Plusieurs professionnels du domaine de la santé physique, de la santé mentale et des relations humaines ressentent un malaise grandissant à évaluer les aptitudes au travail d'un individu, sachant que cette évaluation pourra servir à établir son niveau de revenu. Il y a là, pour ces professionnels, un questionnement éthique sérieux. Accepteront-ils encore longtemps d'être complices de mesures discriminatoires et portant atteinte à la dignité humaine? »

### **Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec (OPTSQ)**

*Allocution du président de l'OPTSQ, M. Claude Leblond, 15 juin 2009*

« Pour lutter contre la pauvreté, il faudrait faire passer le revenu annuel minimum d'une personne seule de 7 300 \$ par année à 10 524 \$. Pour une famille de quatre personnes, 21 000 \$ sont nécessaires, au minimum. Voilà ce que recommande notamment le Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. " En deçà de ce que nous proposons, la santé et la sécurité des personnes sont menacées", précise son président Tommy Kulczyk. »

*Le Devoir, 22 avril 2009*

« Plusieurs ont noté l'insuffisance et l'inadéquation des barèmes du régime d'aide sociale et les ont identifiées comme des vecteurs d'itinérance. De fait, le Barreau a questionné, devant cette Commission lors de l'étude de la Loi sur l'aide aux personnes et aux familles, la distinction des barèmes en fonction d'un rapport au marché du travail alors que le but énoncé de cette loi est d'assurer à tous et à toutes leurs besoins essentiels. Comme le rappelle la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, lors de l'étude de projets de lois sur l'assistance sociale, le niveau des barèmes ne rencontre en aucune façon les besoins essentiels des personnes. »

### **Barreau du Québec**

*Mémoire sur le phénomène de l'itinérance au Québec. « Les personnes en situation d'itinérance : détentrices de droits fondamentaux », octobre 2008 : p.5*

« *J'avais travaillé vingt ans avant de tomber à l'aide sociale. Tu ne sais jamais quand tu vas être là.* »

**André Lemire**

*Tenir parole! Trajectoires et paroles citoyennes autour d'une affiche, 2007 : p. 101*

## **Élargir la gratuité des médicaments à toutes les personnes ayant un revenu équivalent ou inférieur à la MPC**

En 2007, suite aux pressions du mouvement citoyen, la gratuité des médicaments déjà accordée aux personnes avec contraintes sévères à l'emploi a été étendue à toutes les personnes bénéficiaires de l'aide sociale. Les personnes âgées recevant au moins 94 % du Supplément de revenu garanti, c'est-à-dire ayant un revenu jusqu'à 14 000 \$, en bénéficient également. Il faut élargir cette gratuité à toutes les personnes ayant un revenu inférieur à la Mesure du panier de consommation (MPC), soit 13 972\$: étant déjà dans l'impossibilité de couvrir leurs besoins de base, ces personnes sont en effet obligées, pour acheter leurs médicaments, de faire des choix... néfastes à leur santé!

Le 6 juin 2005, le Collectif tenait une brève action à Québec, aux bureaux du ministère de la Santé et des Services sociaux. Le but de cette action était de remettre 909 bouteilles de médicaments vides accompagnées d'autant de prescriptions citoyennes visant à guérir le ministre de la Santé de l'époque, Philippe Couillard, de sa « préjugite » aiguë envers les personnes assistées sociales.



« Il y a urgence d'agir. On ne peut plus retarder la gratuité des médicaments pour les personnes à faible revenu. »

### **Collectif pour un Québec sans pauvreté**

*Lettre aux députés, 29 janvier 2007*

« Il faut accorder cette gratuité à toutes les personnes ayant un revenu de moins de 12 000 \$/an, quelle que soit la provenance de leur revenu. Elles ont en commun avec les personnes assistées sociales et les personnes âgées recevant le maximum du supplément de revenu garanti de ne pas avoir suffisamment d'argent pour couvrir leurs besoins essentiels. »

### **Collectif pour un Québec sans pauvreté**

*Lettre aux députés, 29 janvier 2007*

« Le Conseil comprend l'argument économique de vouloir favoriser le développement et le dynamisme de l'industrie pharmaceutique déjà bien installée au Québec, mais pas au détriment de la partie la plus fragilisée de la population. Un nombre important de personnes âgées serait maintenant confronté au choix entre les choses essentielles de la vie, tels la nourriture, le logement et les médicaments. Bien sûr, on se rappelle que les aînés qui bénéficient de la prestation maximale du Supplément de revenu garanti (SRG) ont un accès gratuit aux médicaments. Cela équivaut à un revenu annuel d'un peu plus de 12 000 \$ pour une personne seule. Le Conseil souligne toutefois que les personnes âgées qui reçoivent le SRG de façon partielle ne sont guère mieux nanties et doivent assumer, en plus de leur prime, une contribution annuelle maximale de 570 \$. »

### **Conseil des aînés**

*Communiqué « Le dégel du prix des médicaments : une bien mauvaise nouvelle pour certains aînés »,  
17 janvier 2007*

**« Te soigner ou te nourrir? Lequel entre les deux est-ce que tu choisis? Tu as besoin des deux! »**

**Raymonde Cochrane**

*Tenir parole! Trajectoires et paroles citoyennes autour d'une affiche, 2007 : p. 45*

## **Arrêter de considérer les pensions alimentaires pour enfants comme des revenus aux fins de l'aide sociale, du calcul du loyer dans les HLM, de l'aide financière aux études et de l'aide juridique**

Actuellement, les pensions alimentaires reçues pour des enfants sont prises en compte dans le calcul des revenus des parents à l'aide sociale, dans les HLM, à l'aide financière aux études et à l'aide juridique. Cela mène à couper les prestations des personnes ou à hausser les contributions qu'on exige d'elles. Les pensions destinées à couvrir les besoins des enfants se retrouvent ainsi en bonne partie dans les coffres de l'État.

Or depuis 1997, les pensions alimentaires pour enfants ne sont plus considérées comme un revenu aux fins de l'impôt; les groupes de défense de droits dénoncent la discrimination qui sévit au niveau des programmes sociaux et revendiquent le même traitement que pour l'ensemble des citoyenNEs.

Récemment, toute une série d'actions citoyennes visant à mettre fin à cette injustice a été menée par des organismes représentant les familles monoparentales, les personnes assistées sociales et les étudiantEs. Ces actions ont culminé, le 20 mars 2008, avec le dépôt à l'Assemblée nationale d'une pétition de plus de 9 151 signatures, appuyée de lettres en provenance de 118 organisations, demandant l'arrêt immédiat du détournement des pensions alimentaires pour enfants.



**« Ne plus soustraire la pension alimentaire pour enfants des prestations d'aide sociale et des prêts et bourses. »**

**Anonyme, Centre de femmes L'Étincelle**

*La pauvreté : un enfer privé, une affaire publique, L'R des centres de femmes du Québec, 2008.*

« Le Comité recommande de nouveau que la Prestation nationale pour enfants soit modifiée de sorte à interdire aux provinces et aux territoires de la déduire des prestations versées au titre de l'assistance sociale. »

**Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unies**

*Rapport sur les trente-sixième et trente-septième sessions, 2007 : p. 33*

« Que soit retirée la pension alimentaire du calcul de revenu du bénéficiaire à l'intérieur du programme d'aide financière aux études, dans un souci d'équité ».

**Parti libéral du Québec**

*Le meilleur pour le Québec : Résolution cadre générale adoptée en plénière lors du 30e Congrès des membres (les 7, 8 et 9 mars 2008), résolution 1.20 h) : p.4*

« Étant donné que la pension alimentaire pour enfants est versée pour combler les besoins des enfants et non ceux des parents; le Comité recommande au ministre de l'Éducation d'adopter la mesure relative aux pensions alimentaires et de modifier, comme prévu, l'annexe II du Règlement. (CCAFE, juin 2004, p. 21-22) »

**Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études (CCAFE)**

*Projet de règlement modifiant le Règlement sur l'aide financière aux études. Avis au ministère de l'Éducation, juin 2004: p.22*

« Si les pensions alimentaires ne sont plus considérées comme un revenu dans le calcul de l'impôt depuis 1997, par Québec et Ottawa, comment expliquer alors qu'elles soient encore prises en considération dans le calcul de plusieurs programmes gouvernementaux ? Le temps est venu de corriger cette injustice et de reconnaître pour l'ensemble des programmes que les pensions alimentaires ne sont pas des revenus, mais plutôt une manière de subvenir aux besoins essentiels des enfants. »

**Monique Richard, députée de Marguerite-D'Youville et porte-parole de l'opposition officielle en matière d'emploi et de solidarité sociale**

*Communiqué de presse, Parti Québécois, 12 mars 2010*

« C'est pour ce motif qu'au terme de l'audience du 8 octobre 2009, la Cour a accueilli l'appel, accueilli la requête pour jugement déclaratoire de l'appelante et infirmé le jugement de première instance en déclarant que la requérante n'a pas à inclure les montants reçus au titre de la pension alimentaire pour son enfant aux fins de calcul de sa contribution selon la Loi sur l'aide financière aux étudiants. »

*Jugement EG c REID, octobre 2009*

« Il faut accorder la pleine exemption des pensions alimentaires pour enfant du calcul du revenu imposable des personnes bénéficiaires de mesures d'assistance, mesure pourtant accordée à tous les autres citoyens. Cette situation est carrément discriminatoire et nourrit de dangereux préjugés à l'endroit de ces personnes, en laissant planer l'idée qu'aux yeux de l'État, ceux-ci ne sont pas suffisamment responsables et pourraient utiliser ces sommes à d'autres fins qu'au bien-être de leurs enfants. »

**Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec (OPTSQ)**

*Allocution du président de l'OPTSQ, M. Claude Leblond, 15 juin 2009*



« Les États parties au présent pacte reconnaissent le droit de toute personne à un niveau de vie suffisant pour elle-même et sa famille, y compris une nourriture, un vêtement et un logement suffisants, ainsi qu'à une amélioration constante de ses conditions d'existence ».

### **Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC)**

*Article 11*

« Le 5 octobre 2009, la Journée mondiale de l'Habitat sera soulignée à travers la planète. Au Québec, plusieurs organismes ont décidé de joindre leurs efforts pour faire de cette journée un moment important d'affirmation du droit au logement et d'action pour son plein respect. [...] L'ONU précise en ces termes la portée de ce droit : "Il ne faut pas entendre le droit au logement dans un sens étroit ou restreint qui l'égalise, par exemple, à l'abri fourni en ayant simplement un toit au-dessus de sa tête ou qui le prend exclusivement comme un bien. Il convient au contraire de l'interpréter comme le droit à un lieu où l'on puisse vivre en sécurité dans la paix et la dignité." »

### **Amnistie Internationale section canadienne francophone, Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU) et Regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec (RCLALQ), avec l'appui de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador (APNQL), de Femmes Autochtones du Québec (FAQ), du Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec et du Réseau SOLIDARITÉ Itinérance du Québec**

*Journée mondiale de l'Habitat.*

*« Pour le droit au logement! », octobre 2009*

« La difficulté à se loger à un prix abordable dans des conditions convenables de salubrité et de sécurité est la dure réalité pour plusieurs citoyens, et leur nombre augmente. »

### **Commission de la santé et des services sociaux**

*Itinérance : agissons ensemble, Rapport de la Commission de la santé et des services sociaux, novembre 2009 : p. 24*

« 200. Le Comité recommande de nouveau aux gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux de considérer la lutte contre le phénomène des sans-abri et l'insuffisance de logements comme une situation d'urgence nationale et de rétablir ou d'accroître, si besoin est, les programmes de logements sociaux destinés aux démunis, d'améliorer et de renforcer comme il convient les lois de lutte contre la discrimination dans le domaine du logement, de porter le montant des allocations-logement et des prestations sociales à un niveau réaliste et de fournir des services d'appui adéquats aux personnes handicapées. Il s'engage instamment à mettre en oeuvre une stratégie nationale de réduction du problème des sans-abri qui comprenne des objectifs et des calendriers concrets, des consultations et une collaboration avec les communautés touchées, des procédures de dépôt de plaintes et des mécanismes transparents de reddition des comptes, conformément aux normes du Pacte. »

### **Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unies**

*Rapport sur les trente-sixième et trente-septième sessions, 2007 : p. 33-34*

« Que les municipalités, le gouvernement et les acteurs privés, coopératifs ou associatifs du monde de l'habitation :

5. Favorisent l'accès des familles à la propriété individuelle, coopérative ou associative, dans le but de leur permettre d'accumuler un capital familial, en explorant les modalités qui permettraient à celles qui le désirent de le faire dans le contexte de la propriété coopérative ou associative et en prenant les dispositions nécessaires pour que les mesures de soutien profitent principalement aux familles qui en ont le plus besoin. »

### **Conseil de la famille et de l'enfance**

*Créer des environnements propices avec les familles — Le défi des politiques municipales, mai 2006*

« Le Canada est un des pays les plus riches de la planète, ce qui fait que l'existence de cette crise [du logement] est encore plus marquante. Le Canada était reconnu mondialement pour ses politiques et programmes de logement avant-gardistes. Aujourd'hui, ce n'est plus le cas. Il y a eu une importante érosion des droits au logement au cours des deux dernières décennies. » (Traduction libre)

### **Organisation des Nations Unies (ONU)**

*Miloon Kothari, Rapporteur spécial de l'ONU sur le droit à un logement convenable. Conférence Main Ottawa Public Library : 22 Octobre 2007*

« Au chapitre du logement, le Comité recommande que le gouvernement fédéral :

— prévoit un financement soutenu et adéquat dans le cadre de l'Initiative en matière de logement abordable afin d'accroître l'offre de logements abordables. »

### Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie

*Pauvreté, logement, itinérance : les trois fronts de la lutte contre l'exclusion, Rapport du Sous-comité sur les villes, décembre 2009 : p. 205*



Après avoir réaffirmé un certain nombre de recommandations faites au Canada par d'autres organes conventionnels et au titre d'autres procédures spéciales, le Rapporteur spécial conclut son rapport par un certain nombre de recommandations. Il insiste notamment sur la nécessité :

« a) de reconnaître le droit à un logement convenable à tous les niveaux de l'État;

b) d'adopter ou de modifier des textes législatifs afin de protéger le droit à un logement convenable;

c) de s'engager en faveur d'une stratégie nationale globale en matière de logement, assortie d'un financement stable et durable;

d) d'adopter une stratégie nationale complète et coordonnée de lutte contre le problème des sans-abri et la pauvreté;

e) de prendre en main la situation des autochtones, dans les réserves et à l'extérieur, au moyen d'une stratégie complète et coordonnée en matière de logement;

f) de s'abstenir de toute action qui pourrait aller à l'encontre des droits des peuples autochtones sur les terres autochtones qu'ils revendiquent jusqu'à ce qu'un accord ait été trouvé; et

g) de veiller à une représentation équitable de toutes les femmes autochtones dans les négociations des accords en cours. »

### Organisation des Nations Unies (ONU)

*Miloon Kothari, Rapport du Rapporteur spécial sur le logement convenable en tant qu'élément du droit à un niveau de vie suffisant ainsi que sur le droit à la non-discrimination à cet égard, octobre 2007 : p. 2*

## Favoriser l'accès à la justice en haussant les seuils d'admissibilité à l'aide juridique et en redonnant les moyens aux instances de justice administrative d'entendre et de faire respecter les droits des citoyenNEs

Le régime d'aide juridique est un service public essentiel qui contribue à promouvoir l'égalité de touTEs devant la loi. Dans une société de droit, on doit s'assurer que les citoyenNEs les moins bien nantiEs puissent faire valoir leurs droits. Il faut redonner un accès à la justice à des centaines de milliers de personnes qui en sont privées par des seuils d'admissibilité trop bas et par l'exigence de contributions qu'elles sont incapables de payer. En bas du seuil de faible revenu, toute personne doit être admissible à l'aide juridique gratuitement.

De plus, les tribunaux administratifs comme la Régie du logement ont besoin de ressources supplémentaires pour remplir convenablement leur mission. Actuellement, le manque de personnel dans ces tribunaux entraîne une lenteur des procédures qui équivaut trop souvent à un déni de justice.

Le 4 septembre 2008, quelque 150 personnes ont formé une longue chaîne sur le parvis du Palais de justice, pour marquer la journée de l'ouverture des tribunaux à Montréal. La Coalition pour l'accès à l'aide juridique a ainsi tenu à rappeler à la communauté juridique que les tribunaux restent encore inaccessibles à un trop grand nombre de personnes.

**POUR UN MEILLEUR ACCÈS À L'AIDE JURIDIQUE**

Manifestation devant le Palais de justice de Montréal  
**Mardi, 11 mars 2008, 8 h 15**  
Au 1, rue Notre-Dame Est  
(Métro Champ-de-Mars ou Place-d'Armes)

**Aide juridique**  
  
**Accès refusé!**

Québec fait la sourde oreille  
aux demandes de la coalition !

Même les  
pauvres n'ont  
pas accès à  
l'aide juridique !

Une invitation de la  
*Coalition pour l'accès  
à l'aide juridique*

Tél. : 514 933-8432  
Courriel : [servjur@bellnet.ca](mailto:servjur@bellnet.ca)  
[www.servicesjuridiques.org](http://www.servicesjuridiques.org)

Les principales demandes de la Coalition  
pour l'accès à l'aide juridique sont :

- Que les seuils d'admissibilité à l'aide juridique soient haussés afin que toute personne travaillant au salaire minimum (environ 16 600 \$ par année) ait accès à l'aide juridique gratuitement ;
- Que le revenu mensuel (et non annuel) soit utilisé pour déterminer l'admissibilité à l'aide juridique.



« Un sondage réalisé par Léger Marketing révèle que pas moins de 77 % des répondants partagent la revendication principale de la Coalition pour l'accès à l'aide juridique, qui est de permettre à une personne seule travaillant au salaire minimum (17 680 \$/année) d'avoir accès à l'aide juridique gratuitement. Présentement, ce seuil d'admissibilité est de 11 250 \$ de revenu annuel brut. »

### **Confédération des syndicats nationaux (CSN)**

*Communiqué de presse, 14 novembre 2008.*

« L'aide juridique est un service public essentiel pour les Canadiens à faible revenu. Nous devons la considérer au même titre que les soins de santé et d'éducation. Le bien-être de notre système de justice et la confiance du public à son égard en dépendent. »

### **Beverly McLachlin, Juge en chef du Canada**

*Allocution prononcée en 2002 à l'Université du Manitoba*

« Il faut rappeler que l'activité judiciaire est d'abord et avant tout un service public. »

### **Observatoire du droit à la justice**

*Le Devoir, 28 mars 2008*

« Selon Me Robert Fuoco, président du Syndicat des avocates et avocats de l'aide juridique de Montréal [Fédération des professionnelles – CSN] qui regroupe plus du tiers des experts du droit social au Québec, soit au-delà de 100 : "Les personnes les plus démunies et les plus riches ont accès à la justice. Mais souvent la classe moyenne n'en a pas les moyens. Alors, pourquoi l'aide juridique ne serait-elle pas accessible à tous ? Comme l'assurance maladie. C'est un réel besoin après tout et l'idée commence à germer." »

### **Confédération des syndicats nationaux (CSN)**

*Perspectives, mars 2009, p.13*

« Bien que le problème recoupe bien des aspects, l'essentiel se résume tout bêtement par des seuils d'admissibilité financière trop bas ; le barème annuel d'éligibilité à l'aide juridique se situe à 12 844 \$ pour une personne seule, alors que le revenu annuel d'un travailleur au salaire minimum s'élève à 19 760 \$. La CADED, par le biais de ses associations membres, se prononce donc en faveur d'un réajustement des seuils d'admissibilité au régime et tente ainsi d'accélérer une intervention gouvernementale d'envergure. »

### **Confédération des associations d'étudiants en droit civil (CADED)**

*Sur la page d'accueil de son site Internet <http://www.caded.ca/fr/a-propos>*

« Le Comité prend note avec préoccupation de la réduction de l'aide financière allouée aux services d'aide juridique civile dans le domaine des droits économiques, sociaux et culturels dans un certain nombre d'entités de l'État partie. Il en résulte une situation dans laquelle les pauvres, en particulier les femmes célibataires, qui sont privés de prestations et de services auxquels ils ont droit en vertu du droit interne, n'ont pas accès à des recours internes. »

### **Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unies**

*Rapport sur les trente-sixième et trente-septième sessions, 2007 : p. 27*

« Le Barreau recommande également de faciliter l'accès aux services d'aide juridique aux personnes itinérantes et de modifier la loi et son application pour mieux couvrir les besoins pour les personnes en situation d'itinérance. »

### **Barreau du Québec**

*Mémoire sur le phénomène de l'itinérance au Québec.  
« Les personnes en situation d'itinérance : détentrices de droits fondamentaux », octobre 2008*

## Mettre en place une politique globale pour lutter contre le phénomène de l'itinérance

Depuis 2006, le Réseau SOLIDARITÉ Itinérance du Québec (RSIQ), qui regroupe une douzaine de concertations régionales en itinérance et représente plus de 200 organismes au Québec, revendique la mise en place par Québec d'une politique en itinérance globale et cohérente afin de mobiliser toutes les forces pour faire reculer l'itinérance, l'exclusion et la pauvreté. Lors de la Commission parlementaire sur l'itinérance, dont les audiences se sont conclues en avril 2009, la grande majorité des groupes et des personnes sont intervenus en faveur de l'adoption d'une telle politique. Cette politique a également reçu des milliers d'appuis de citoyenNEs et de groupes.

Le 17 septembre 2009, à l'occasion de la rentrée parlementaire à Québec, un Parlement de la rue, qui a réuni quelques centaines de personnes, a adopté à l'unanimité le projet de Politique en itinérance du RSIQ. L'espoir a été nourri par la Commission parlementaire qui remettait, en novembre 2009, un rapport unanimement favorable à l'adoption d'une politique. Un mois plus tard, à la grande déception de tous, la ministre Lise Thériault présentait un simple plan d'action interministériel, au lieu de la politique réclamée. Les actions significatives sont encore remises à plus tard.





« Le Barreau [...] convient également d'entreprendre promptement un examen global de la Charte des droits et libertés de la personne sur la base du "Bilan des 25 ans" de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse. Un tel examen analyserait la portée des droits fondamentaux des personnes en situation d'itinérance et les mécanismes pour les protéger et mettre ces droits fondamentaux en application »

### **Barreau du Québec**

*Mémoire du Barreau sur le phénomène de l'itinérance au Québec. Communiqué de presse, 4 novembre 2008*

« [...] La mise en place d'une politique sur l'itinérance afin que l'État, ses différents représentants et agents fournisseurs de services s'engagent formellement dans une action planifiée et concertée qui implique l'allocation de ressources dirigées, et ce, en priorité aux personnes itinérantes.»

### **Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse**

*La judiciarisation des personnes itinérantes à Montréal : profilage social, 2009*

« C'est un avis impitoyable que la Commission des droits de la personne a émis sur la surjudiciarisation des itinérants à Montréal, lequel pointe l'acharnement policier à l'endroit des exclus. Ce constat confirme l'urgent besoin d'une politique gouvernementale de lutte contre l'itinérance. »

### **Marie-Andrée Chouinard**

*Le Devoir, 12 novembre 2009*

« Le Barreau du Québec est d'avis que soit adoptée une politique globale en itinérance. »

### **Barreau du Québec, Pierre Chagnon**

*Lettre adressée au Réseau ITINÉRANCE et solidarité du Québec, 15 septembre 2009*

« Le Canada devrait adopter une stratégie nationale coordonnée pour la réduction de l'itinérance qui lie les

mesures à court terme (tels que le soutien et d'abris temporaires pour les sans-abri) avec des mesures à plus long terme (pour assurer la disponibilité de permanents, le logement abordable, de même que le revenu et soutien de l'emploi). »

### **Organisation des Nations Unies (ONU)**

*Miloon Kothari, Rapport du Rapporteur spécial sur le logement convenable en tant qu'élément du droit à un niveau de vie suffisant ainsi que sur le droit à la non-discrimination à cet égard, octobre 2007 : paragraphe 101*

« Le 4 novembre dernier, des parlementaires des quatre partis présents à l'Assemblée nationale ont été unanimes en déposant leur rapport sur l'itinérance : le Québec doit se doter dans les plus brefs délais d'une politique en itinérance, en concertant tous ses ministères concernés. »

*Le Devoir, 10 novembre 2009*

« En entrevue avec Le Devoir, le coordonnateur du Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal [RAPSIM] estime que 17 millions de dollars vont chaque année à l'ensemble des organismes montréalais qui viennent en aide aux itinérants. Il demande à l'État de débloquer 6 millions supplémentaires. "C'est beaucoup d'argent, mais c'est de l'argent qui réduirait d'autres coûts", fait-il valoir, faisant référence aux coûts de judiciarisation, aux coûts d'hospitalisation et autres. »

### **Bahador Zabihyan**

*Le Devoir, 5 novembre 2009*

## Mot de la fin... de la pauvreté

Les convergences sont là, profondes, entre les droits humains, la santé économique, la lutte à la pauvreté et la paix souhaitée par les nations. Au Québec, un changement des mentalités s'opère. Une prise de conscience des méfaits de la pauvreté se développe. Partout, on reconnaît que l'aide de dernier recours offerte aux personnes qui en ont besoin est totalement insuffisante, même si touTEs ne s'entendent pas sur les moyens à mettre en place pour l'améliorer. La conjoncture sociale, comme le montre ce document, est propice à des actions d'ampleur dans la lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale.

Qu'attendons-nous pour agir? Un meilleur moment? Une situation économique plus favorable? Il faut cesser d'attendre. On ne s'estimera jamais assez riche comme société pour en faire davantage pour les plus pauvres. De toute façon, l'espoir placé dans la croissance économique est une fuite en avant : il ne fait que justifier les plus grandes inégalités en repoussant leur redressement à plus loin. Or si l'horizon de la richesse est toujours ouvert, celui de la pauvreté est inexistant.

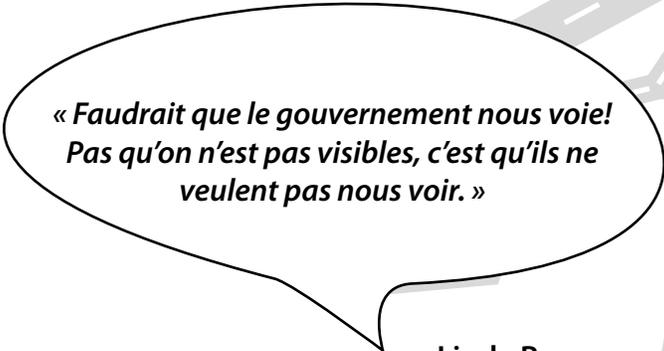
ConfinéEs dans la pauvreté, plus d'un million de QuébécoisES voient leurs droits bafoués et vivent au quotidien des conditions inacceptables. On ne peut plus leur demander de patienter.

Ce document met en évidence le nombre, la force et la crédibilité des personnes et des organisations qui portent la conscience des injustices et les propositions qui militent pour les corriger. Elles nous poussent à redoubler d'efforts pour mettre fin à la pauvreté.

Notre espoir à nous n'est pas dans la croissance infinie; il se situe dans le respect des droits humains et dans la conviction que de plus en plus de personnes comprendront les ravages de la pauvreté, partageront notre volonté de l'éliminer et mettront en branle les nécessaires mécanismes institutionnels.

Ce qu'il faut maintenant, c'est la volonté politique de toute une société pour procéder à des transformations ardues, mais réalisables, au nom des droits et d'une humanité meilleure. Malgré les obstacles, la société québécoise et son gouvernement ont le devoir, le pouvoir et les moyens d'éliminer la pauvreté. La sortie prochaine du plan d'action gouvernemental en matière de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale donne l'opportunité d'agir, maintenant.

On a trop de bonnes raisons... pour ne pas le faire.



*« Faudrait que le gouvernement nous voie!  
Pas qu'on n'est pas visibles, c'est qu'ils ne  
veulent pas nous voir. »*

**Linda Roy**

*Tenir parole! Trajectoires et paroles citoyennes autour d'une affiche, 2007 : p. 161*



## Annexe

### **LISTE DES ORGANISATIONS NATIONALES MEMBRES DU COLLECTIF**

Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS)

Association québécoise des organismes de coopération internationale (AQOCI)

ATD Quart Monde

Au bas de l'échelle

Banques alimentaires Québec (BAQ)

Caisse d'économie solidaire de Québec (CECOSOL)

Carrefour de participation, ressourcement et formation (CPRF)

Centrale des syndicats démocratiques (CSD)

Centrale des syndicats du Québec (CSQ)

Centre justice et foi (CJF)

Collectif des entreprises d'insertion du Québec (CEIQ)

Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador (CSSSPNQL)

Confédération des syndicats nationaux (CSN)

Confédération québécoise des coopératives d'habitation (CQCH)

Conférence religieuse canadienne (CRC)

Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec (FAFMRQ)

Fédération des femmes du Québec (FFQ)

Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec (FIQ)

Fédération des locataires de HLM du Québec (FLHLMQ)

Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)

Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ)

Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ)

Front commun des personnes assistées sociales du Québec (FCPASQ)

Groupe Solidarité Justice

L'R des centres de femmes

Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec (MÉPACQ)

Mouvement québécois des vacances familiales (MQVF)

Ordre des travailleurs sociaux et thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec (OTSTCFQ)

Regroupement des Auberges du cœur du Québec

Regroupement des cuisines collectives du Québec (RCCQ)

Regroupement des groupes populaires en alphabétisation du Québec (RGPAQ)

Regroupement des ressources alternatives en santé mentale du Québec (RRASMQ)

Regroupement québécois des intervenants et intervenantes en action communautaire en CLSC et en centre de santé (RQIAC)

Syndicat de la fonction publique du Québec (SFPQ)





**Collectif pour un Québec sans pauvreté**

**165 de Carillon, local 309, Québec (Québec), G1K 9E9**

Téléphone : (418) 525-0040 Télécopieur : (418) 525-0740

Courrier électronique : [collectif@pauvrete.qc.ca](mailto:collectif@pauvrete.qc.ca) Site Internet : [www.pauvrete.qc.ca](http://www.pauvrete.qc.ca)

